

Catalogue des métadonnées pour l'exploitation des sources sig de la Diren Nord Pas-de-Calais

Avril 2008



Avertissement

Le présent avertissement rappelle les droits et obligations des utilisateurs qui téléchargent sur un site internet des informations mises à disposition par un service du ministère.

L'accès aux informations mises à disposition sur un site internet d'un service du ministère et leur réutilisation sont régis par les dispositions générales de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif social et fiscal, modifiée en dernier lieu par l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005, du décret d'application n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ainsi que par le chapitre IV du titre II du livre Ier du Code de l'environnement (articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5).

Engagement du ministère

Le ministère veille à la licéité des informations mises à disposition. Il garantit qu'il dispose des droits nécessaires pour les mettre à disposition et permettre une jouissance paisible de ces informations sans porter atteinte aux droits de tiers.

Les données mises à disposition sont mises à jour par leur producteur dès qu'une modification le justifie. L'utilisateur est invité à se reporter régulièrement au site Internet de la source, afin de s'assurer de la validité de la version dont il dispose.

Le présent avertissement ainsi que la fiche de métadonnées associée à chaque lot d'information mis à disposition ont pour objet de rappeler aux utilisateurs les contraintes juridiques et techniques qui lui sont attachées.

Propriété intellectuelle

Lorsque le service et/ou des tiers disposent de droits de propriété intellectuelle au titre du droit d'auteur (Livre I, Titres I et II du Code de la propriété intellectuelle) ou du droit du producteur de bases de données (Livre III, Titre IV du même Code), leurs titulaires sont mentionnés dans la fiche de métadonnées.

Exploitation des fichiers et données

Sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle qui leur sont attachés, mentionnés dans les métadonnées, les informations mises à disposition peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite à d'autres fins que celles de la mission de service public pour les besoins de laquelle elles ont été élaborées ou sont détenues. La réutilisation des informations suppose que celles-ci ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées (ex : « Source : Service xxx, données 2005). Ces conditions

portent sur l'ensemble des fichiers livrés, à savoir, les fichiers de données, les métadonnées et l'avertissement.

Sont ainsi possible, sous ces conditions, la présentation sur tout support, y compris sur Internet, des données et métadonnées, ainsi que toute étude ou analyse résultant de l'exploitation de ces informations.

L'utilisateur peut également changer le format informatique et adapter les données et métadonnées pour les intégrer à son propre système d'information ou les mettre à disposition. Il peut agréger les informations, ajouter ou supprimer des attributs, sélectionner une partie du territoire, et réaliser une généralisation géographique. Il doit alors veiller à respecter scrupuleusement la qualité des données et à ne pas en dénaturer le sens.

Toutefois, ces différentes utilisations des données devront tenir compte des caractéristiques et des limites indiquées dans les métadonnées qui leur sont associées. Les utilisateurs sont mis particulièrement en garde contre toute interprétation, utilisation ou présentation des données à une échelle plus grande que celle indiquée dans les métadonnées, par exemple à une échelle cadastrale pour un zonage numérisé à 1:25000.

Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le service fournisseur.

En conséquence, l'utilisateur apprécie notamment :

- l'opportunité d'utiliser les données ;
- la compatibilité des fichiers avec ses systèmes informatiques ;
- l'adéquation des données à ses besoins ;
- s'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser les informations mises à disposition.

L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec chaque usage qu'il en fait.

Il est invité à informer le service mettant les informations à disposition des erreurs et anomalies qu'il pourrait éventuellement relever dans ces informations, ce service restant libre d'apprécier la suite à donner à ce signalement.

Dernières modifications

32) 30/04/2008

Mise en ligne de l'étude éco potentialité écologique des sols du territoire Régional. Etude Biotope.

31) 08/02/2008 :

Modification du processus de téléchargement. Il s'effectue désormais via le portail de cartographie dynamique Carmen.

30) 08/02/2008 : RISQUE/INONDATION/ATLAS

Mise en ligne des couches compilées pour l'ensemble des vallées.

29) 08/02/2008 : PAYSAGE/PROTECTIONS

Mise en ligne des Sites Classés & Inscrits projetés sur fond ortho et parcellaire

28) 03/07/2007 : NATURE/INVENTAIRES/ZNIEFF1 2ième GENERATION

Ajout des 14 znieff1 2ième génération en attente de validation MNHN. Ces Znieff1 sont les premières de la procédure de modernisation à être validées par le CSRPN. La mise à jour des autres ZNIEFF1_2G se fera en continu.

Ajout de la couche ZNIEFF_2G_supprimee dans la phase de modernisation. Ces znieff ne sont plus à prendre en compte (elles sont mentionnées pour mémoire).

27) 03/07/2007 : NATURE/INVENTAIRES/ZNIEFF1

Suppression de la couche des Znieff1

-142-03 Etangs et Marais d'Anneullin, du Tranaux et de la Ferme Masure

-142-04 Marais d'Emmerin et d'Haubourdin

Ces znieff non validées avaient été ajoutées par erreur dans la couche de diffusion

26) 25/04/2007 : RISQUE/INONDATION/ETUDES

Mise en ligne de l'inondation de la HEM du 13/08/2006. Couches et photos.

Pour la HEM la taille n'a pas pu être optimisée.

25) 18/04/2007 : RISQUE/INONDATION/ETUDES

téléchargement possible de photos aériennes de crues

24) 24/08/2006 : NATURA2000

Il est actualisé 2 sites de sites d'intérêts communautaires (FR3100483,FR3100494). la couche s'appelle désormais SIC2005

23) 04/05/2006 : GENERALITES SUR LES .ZIP

Il est retiré les archives par répertoire thématique pour des soucis de maintenance et le tableau qui n'est plus actualisé des listes de protections à la commune.

22) 04/05/2006 : NATURE/PROTECTION

Mise en ligne des arrêtes et nouvelles ZPS (5) du réseau Natura2000 des arrêtes 2006

21) 28/03/2006 : NATURE/PROTECTION/NATURA2000

Remise en ligne des sites d'intérêts communautaires 2002.

20) 28/03/2006 : NATURE/PROTECTION/RNV

Rectification du zonage de la RNV (62RNV01, Samer, Le Molinet).

19) 28/03/2006 : EAU/PLANIFICATION

Mise à jour des zones sensibles par rapport à l'arrêté du 12/01/2006

18) 15/02/2006 : EAU/PLANIFICATION

Mise à jour annuelle de l'état des SAGE et Contrats de Rivière. Calage des contours des SAGE par rapport aux contours administratifs BD Carthage.

17) 31/01/2006 : NATURE/INVENTAIRES

Corrections de digitalisation de la ZICO NC02 Baie de Canche pour mise en conformité avec le plan 1/100 000 initial.

16) 31/01/2006 : NATURE/PROTECTIONS

Corrections de digitalisation de la RN 62RN1 du Platier d'Oye. mise en conformité avec le jugement du Tribunal administratif de 2003.

Problème de délimitation IGN entre le Nord et Pas-de-Calais sur la commune de GRAND FORT PHILIPPE.

15) 11/10/2005 : PAYSAGE/PROTECTIONS

Ajout du nouveau site inscrit 59SI32 dit "Site du Galberg".

Mis à jour du fichier xls de synthèse sur les protections environnementales nature et paysage pac_nature_paysage.xls.

14) 21/10/2004 : /

Mise à disposition des 4 bases access REPORTS2003 pour le catalogage des données DIREN. Ces catalogues peuvent ensuite être intégrés dans les catalogues des partenaires.

13) 10/09/2004 : NATURE/INVENTAIRES/ZNIEFF1

Corrections des Znieff1 n° 149 et 152

12) 24/05/2004 : RISQUE/INONDATIONS/ATLAS ZONES INONDABLES

Corrections mineures sur la géométrie et attributs des vallées Aunelle, Hogneau, Rhonelle, Yser

11) 22/03/2004 : /

Mise à disposition des logos DIREN nouvelles versions (janvier 2004) au format TIFF et EPS. Avec Marianne.

10) 27/02/2004 : EAU/PLANIFICATION

Correction de la couche ZoneSensible, afin de respecter la délimitation bassin versant en lieu et place de la délimitation communal, conformément aux arrête de 1994 et 1999.

9) 10/02/2004 : RISQUE/INONDATIONS/ATLAS ZONES INONDABLES

8 nouvelles vallées de l' Atlas des Zones Inondables

(Aa,Aunelle,Hogneau,Hem,Ecaillon,Selle,Yser,Rhonelle), couches de gestion (communes intégrant l'Atlas,Etat des publications Atlas)

8) 02/02/2004 : /

Mise à jour du fichier EXCEL général des protections et inventaires NATURE et PAYSAGES

7) 02/02/2004 : PAYSAGE/PROTECTION/SC

Modification du site classé 36 (PAYSAGE/PROTECTION). Correction demandée par la DDE62 par rapport à une exclusion du site de la parcelle cadastrale

6) 31/01/2004 : EAU/PLANIFICATION/SAGE

Mise à jour annuelle de l'état des SAGE et Contrats de Rivière. Calage des contours des SAGE par rapport aux contours administratifs BD Carto

5) 21/01/2004 : NATURE/PROTECTION/APB

Ajout du N°SPN dans dernier APB créé

3) 12/11/2003 : RISQUES/NATURELS/INONDATIONS/ETUDES

Mise à disposition des données SIG de l'inondation de la Marque du 03/01/2003.

2) 15/12/2003. Correction de la couche ZNIEFF1

Corrections de digitalisation de la ZNIEFF 172

Corrections des sources attributaires pour les ZNIEFF 035-05,035-06

1) 01/11/2003 : Les sources des Sites d'intérêts communautaires (SIC2002) , futures ZSC sont retirées

provisoirement du téléchargement.

Il sera mis en ligne à la place les ZSC (une fois publiées)

I - Généralités sur le lot**Résumé :**

La région Nord Pas-de-Calais est l'une des régions de France où l'empreinte de l'homme est la plus marquée. La forte densité de population, l'important héritage industriel, les nombreuses infrastructures de communication et le fort développement de l'agriculture intensive constituent autant de facteurs qui concourent à l'artificialisation du territoire régional. Ainsi, l'espace laissé aux milieux naturels est très réduit. Les espaces naturels du Nord Pas-de-Calais sont pour la plupart disparates et morcelés. Seuls quelques secteurs comme l'Avesnois, le Boulonnais ou encore la bande littorale abritent encore une part significative d'espaces naturels.

Ainsi, une stratégie performante de sélection des sites naturels à préserver en priorité ne saurait se contenter d'une simple sélection des sites connus pour leur richesse floristique ou faunistique autrement dit des sites dont l'intérêt est souvent déjà reconnu par un périmètre de protection ou d'inventaire de type réserve naturelle, APB, site Natura 2000, ZNIEFF...

Bien que le Nord Pas-de-Calais compte de nombreux naturalistes, la connaissance des espaces naturels régionaux, de leur faune et de leur flore est loin d'être exhaustive. Si beaucoup d'espaces naturels sont bien connus du fait de leur faune, leur flore ou éventuellement leurs habitats remarquables, d'autres sont encore méconnus. En outre, la fonctionnalité écologique des différents espaces naturels est encore rarement évaluée ou prise en compte dans les politiques de préservation des espaces naturels. Pourtant ce paramètre est tout aussi important que la présence d'espèces ou d'habitats remarquables. En effet, la fonctionnalité écologique des milieux naturels traduit leur capacité à assurer le maintien des populations animales et végétales sur le long terme. Cette fonctionnalité découle de plusieurs facteurs dont : la superficie des espaces naturels, les potentialités d'échanges entre populations animales ou végétales d'espaces naturels voisins, la complémentarité d'espaces naturels proches et de natures diverses pour le cycle de développement d'espèces animales ou végétales...

Dans ce cadre il a été réalisé en 2007-2008 étude éco-potentialité qui fournit une approche inédite de la fonctionnalité écologique de l'ensemble des espaces naturels régionaux. Les outils utilisés pour mener à bien cette étude reposent sur les concepts de l'écologie du paysage (analyse des barrières s'opposant aux déplacements de la faune et de la flore régionale), et s'appuient largement sur le recours aux systèmes d'informations géographiques (Sig).

-Crédits de l'étude :

Cette étude d'éco-potentialité a été réalisée en 2007-2008 par la société Biotope. Elle a été commanditée par la DIREN Nord - Pas-de-Calais et suivie dans sa phase de réalisation avec l'appui du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais.

Producteur des données :

DIREN NPDC

Type de schéma spatial :

schéma utilisateur

Langue : Français**Schéma spatial utilisateur :**

Spaghetti

Jeu de caractères : ISO 8859-10**Objectif de la production :**

Le principal enjeu de cette étude réside dans l'élaboration d'une carte des potentialités écologiques de la région Nord Pas-de-Calais.

Echelles d'application prévues :**minimum :** 1/ 1000000**maximum :** 1/ 10000**Utilisation potentielle :**

Face à la dégradation des espaces naturels, à l'artificialisation croissante du territoire régional et pour répondre aux besoins grandissants de la population d'espaces naturels de loisirs, les pouvoirs publics réalisent des inventaires de l'occupation du sol qui leurs permettent de développer des politiques de préservation et restauration des milieux naturels..

Référence de documents :

Rapport étude 2008 ANALYSE DES POTENTIALITES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE REGIONAL.

II - Qualité de lot**Généalogie :**

Les inventaires sources :

Pour décrire l'occupation physique des sols (inventaire biophysique de l'occupation des terres), on dispose dans la région de 2 sources de données géographiques de référence.

1) Corine Land Cover © Ifen

2) Conseil Régional / Sigale /Ocsol © Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

Ces 2 bases de données sont assez proches car leur nomenclature de classification est compatible, et que Corine Land Cover 2000 est constituée des données de Sigale pour le Nord Pas-de-Calais.

Les différences portent sur :

- L'emprise de couverture : Corine (projet européen) permet des continuités sur la Belgique et la Picardie, à l'inverse de Sigale dont l'emprise est la région Nord Pas-de-Calais
- L'échelle de constitution : Sigale fait apparaître tous les milieux dont la superficie dépasse 0,5 ha, ce seuil est de 25 ha pour Corine. Ce qui implique que les échelles communes d'utilisations soient respectivement du 1/25 000 pour Sigale et 1/100 000 pour Corine.
- Les versions : Corine dispose de 2 versions 1990 et 1998 (Clc2000), Sigale dispose de 3 versions 1990, 1998, 2005.

Grâce à la mise en œuvre d'une technique d'analyse standardisée et systématique de la fragmentation et des potentialités écologiques du territoire régional, l'étude éco-potentialité fournit une approche inédite de la fonctionnalité écologique de l'ensemble des espaces naturels régionaux. Les outils utilisés pour mener à bien cette étude reposent sur les concepts de l'écologie du paysage (analyse des barrières s'opposant aux déplacements de la faune et de la flore régionale), et s'appuient largement sur le recours aux systèmes d'informations géographiques (Sig).

2 lots sont produits dans le cadre de cette étude pour des plages d'échelles respectives

- 1) l'eco potentialité basée sur Corine
- 2) l'eco potentialité basée sur Sigale

Pour chacun des lots la méthode générale retenue pour l'analyse des potentialités écologiques régionales a été est fondée sur des critères d'écologie de l'occupation du sol, en l'occurrence :

- la naturalité (nature du sol)
- la compacité/ surface (surface & forme du type de sol)
- la connectivité (potentialités d'échanges entre les types de sols)
- l'hétérogénéité (mosaïque des sols et diversité)

Pour chaque critère un indice est calculé. La combinaison de l'ensemble de ces critères permet le calcul d'un indice global d'eco potentialité. Ci-joint la classification des indices en 2 catégories avec la colorisation RVB associée pour une représentation cartographique.

Répartition en 6 classes

Classe	Valeur	R	V	B
Eléments fragmentants	0	204	204	204
Très faible	1	219	255	204
Faible	2	176	255	158
Moyen	3	85	255	0
Assez élevé	4	0	204	0
Elevé	5	56	145	0
Très élevé	6	0	89	0

Répartition en 3 classes

Classe	Valeur	R	V	B
Eléments fragmentants	0	204	204	204
Faible	1	219	255	204
Moyen	2	0	204	0
Elevé	3	0	89	0

Date de validité : 30/04/2008

Eléments de qualité :

Fréquence de mise à jour : Pas de mise à jour

Référentiel : Corine Land Cover (2000), Cr Npdc Sigale (98-2005)

III - Référence des métadonnées

Date de création : 08/04/2008
16:25:16

Date de dernière mise à jour : 25/04/2008
09:01:13

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : BP:LAMB2

Nom du système de positionnement direct : Lambert II

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validite de l'emprise : 30/04/2008

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais , tampon picardie / Belgique

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Grâce à la mise en œuvre d'une technique d'analyse standardisée et systématique de la fragmentation et des potentialités écologiques du territoire régional, l'étude éco-potentialité fournit une approche inédite de la fonctionnalité écologique de l'ensemble des espaces naturels régionaux. Les outils utilisés pour mener à bien cette étude reposent sur les concepts de l'écologie du paysage (analyse des barrières s'opposant aux déplacements de la faune et de la flore régionale), et s'appuient largement sur le recours aux systèmes d'informations géographiques (Sig).

Crédits de l'étude : Cette étude d'éco-potentialité a été réalisée en 2007-2008 par la société Biotope. Elle a été commanditée par la DIREN Nord - Pas-de-Calais et suivie dans sa phase de réalisation avec l'appui du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ eco_potentialite_ Lot eco-potentialité sur base Corine 2000 tampon Picardie / Belgique Polygone

■ I_COMPACITE Indice compacité

-

■	I_CONNECTIVITE	Indice connectivité
	-	
■	I_ECOPOTENTIALITE_NIV1	Indice ecopotentialité 3 classes
	-	
■	I_ECOPOTENTIALITE_NIV2	Indice ecopotentialité 6 classes
	-	
■	I_HETEROGENEITE	Indice hétérogénéité
	-	
■	I_NATURALITE	Indice naturalité
	-	
■	LIB_NIV1	Libellé indice ecopotentialite 1 er niveau (3 classes)
	-	
■	LIB_NIV2	Libellé indice ecopotentialite 2 ième niveau (6 classes)
	-	
■	SURFACE_HA	Surface ha calculee Sig
	-	
■ eco_potentialite_ Lot eco-potentialité sur base Sigale 2005 Nord Pas-de-Calais Polygone		
■	I_COMPACITE	Indice compacité
	-	
■	I_CONNECTIVITE	Indice connectivité
	-	
■	I_ECOPOTENTIALITE_NIV1	Indice ecopotentialité 3 classes
	-	
■	I_ECOPOTENTIALITE_NIV2	Indice ecopotentialité 6 classes
	-	
■	I_HETEROGENEITE	Indice hétérogénéité
	-	
■	I_NATURALITE	Indice naturalité
	-	
■	LIB_NIV1	Libellé indice ecopotentialite 1 er niveau (3 classes)
	-	
■	LIB_NIV2	Libellé indice ecopotentialite 2 ième niveau (6 classes)
	-	
■	SURFACE_HA	Surface ha calculee Sig

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex Réf. Internet : http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr Rôle : Diffuseur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Respect des mentions de sources © Diren 2008 et des échelles de constitutions
Propriété intellectuelle :	DIREN Nord Pas-de-Calais
Unité de diffusion :	Région
Tarif :	Gratuit
Formats :	Mapinfo (*.TAB) Shape files ESRI (*.SHP)
Modalités de commande :	Téléchargement site internet
Chemin d'accès :	Rubrique portail cartographique
Accès en ligne :	www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Autres services offerts :	
Supports :	internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les espaces patrimoniaux au titre du patrimoine naturel.
Délimitation sous forme de polygone des espaces patrimoniaux au titre du patrimoine naturel.
Zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO)

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : La directive européenne n° 79/409 du 6 avril 1979 dite " Directive Oiseaux " concerne la conservation des oiseaux sauvages et a pour principal objectif la définition de " Zones de Protection Spéciales " (ZPS) visant à la préservation de milieux essentiels à la survie des populations d'oiseaux.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.
Les inventaires ne sont pas opposables au tiers , de part leur nature juridique.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales

II - Qualité de lot

Généalogie : 1) Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 1005 jusqu'en 2002 des plans de situation associés

Date de validité :

Éléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.
Nb:
- La ZICO NC02 a été rectifiée en 2005 pour son contour conformément au plan d'origine sur un fonds de plan 1/100 000. Tracé plus conforme également à la ZPS.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : scan100, Bd Carto

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 31/01/2006 09:56:10

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validite de l'emprise :** 01/01/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Un inventaire des Zones d' Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) a été établi en France et publié en 1994 sur la base de critères méthodologiques précis fixés par l'Europe.

La désignation en ZPS des ZICO nécessite que soit mis en place un dispositif réglementaire ou contractuel cohérent assurant une protection efficace de la zone inventoriée.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ ZICO	Zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO)	Polygone
▣ AUTRES_PROTECTIONS	Autres protections attachées à la ZICO	
-		
▣ CLE_UNIQUE	=NUMERO_DIREN moins les blancs (56NC06)	
-		
▣ MISE_A_JOUR	Date de mise à jour	
-		
▣ NOM_DU_SITE	Nom du site	
-		
▣ NUMERO	NUMERO (ex : NC 01)	
-		
▣ NUMERO_DIREN	N° DIREN (ex 59 NC 06)	
-		
▣ PERIMETRE	Périmètre en km (calcul Mapinfo)	
-		
▣ SURFACE_HA	Surface en ha (calcul Mapinfo)	
-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom :	Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
	Nom abrégé :	DIREN NPDC
	Adresse :	107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
	Réf. Internet :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
	Rôle :	Diffuseur
	■ Nom :	Museum National d'Histoire Naturel
	Nom abrégé :	MNHN
	Adresse :	Paris
	Réf. Internet :	http://www.mnhn.fr
	Rôle :	Producteur
Contact :	■ Nom :	DIREN NPDC
	Adresse :	107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr
	Rôle du contact :	Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers.	
Propriété intellectuelle :	Ministère de l' Environnement, documents administratifs.	
Unité de diffusion :	Commune	
Tarif :	Gratuit	
Formats :	Acrobat (PDF)	
	Mapinfo (TAB)	
	MIF/MID	
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par :	
	Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais	
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\NATURE\PROTECTIONS	
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/	
Autres services offerts :		
Supports :	CD ROM ISO -> PC	
	Internet	
	Papier	

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Les espaces patrimoniaux au titre du patrimoine naturel. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique type I & II (ZNIEFF) de première génération. Un programme de modernisation des ZNIEFF est en cours au niveau national, sous l'égide du MNHN (Muséum d'Histoire Naturelle). Ces dernières sont en cours de constitutions et diffusées en continu suivant le rythme de leur modernisation. Lorsque sur une emprise les znieff 2ième génération sont présentes , ces ces dernières qu'il faut prendre compte. Nb: A partir des ZNIEFF, il est extrait des ZONES_HUMIDES (non exhaustif) de la région.			
Producteur des données :	DIREN NPDC			
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français	
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10	
Objectif de la production :	Recensement tendant à l'exhaustivité des espaces inventoriés au titre du patrimoine écologique , faunistique , floristique. Connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres , dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.			
Echelles d'application prévues :	minimum :	1/ 200000	maximum :	1/ 5000
Utilisation potentielle :	Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures. Les inventaires ne sont pas opposables au tiers , de part de leur nature juridique.			
Référence de documents :	Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales			

II - Qualité de lot

Généalogie :	2ième génération ----- ZNIEFF1 : Digitilisation sur fonds bd ortho (50 cm). Plage d'utilisation possible jusqu'au 1/5000 ZNIEFF2: Digitilisation sur fonds Scan100,Scan25. Plage d'utilisation possible jusqu'au 1/50000 1ière Génération ----- 1)Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25. 2)Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés 3) Scanérisation de la quasi des arrêtés et fiches pédagogiques , scientifiques (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.		
Date de validité :			
Eléments de qualité :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000 pour les Znieff première génération. Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/5 000 pour les Znieff1 deuxième génération. Attention il ne faut plus prendre en compte les Znieff de première génération supprimées par lors la modernisation?		
Fréquence de mise à jour :	en continu		
Référentiel :	scan100, scan25, Bd Carto, Bd ortho		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 14:24:00	Date de dernière mise à jour :	05/07/2007 18:00:01
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validite de l'emprise : 01/01/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (Z.N.I.E.F.F)

TEXTES APPLICABLES

Le programme Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique) a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982; il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. Aucune réglementation opposable aux tiers. Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du ministre de l'environnement. Article 23 de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (J.O. 9 janvier 1993).

CHAMP D'APPLICATION

L'ensemble du territoire national, métropole et départements d'outre-mer.

OBJECTIFS

Connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

-2 types de zones sont définis:

.Zones de type I: secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.

. Zones de type II: grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui

offrent des potentialités biologiques importantes.
 Etablir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.
 Permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.
PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU FICHIER

L'inventaire Z.N.I.E.F.F. est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.

Cet inventaire est permanent: une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones.

Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DIREN.

EFFET DE LA PRISE EN COMPTE

La prise en compte d'une zone dans le fichier Z.N.I.E.F.F. ne lui confère aucune protection réglementaire.

La circulaire du 10 octobre 1989 concernant la préservation de certains espaces et milieux littoraux recommande la prise en compte des Z.N.I.E.F.F. de type I pour la définition des milieux qui doivent être protégés (voir Loi littoral fiche n° 8).

Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U., Schéma Directeur, S.C.O.T.), l'inventaire Z.N.I.E.F.F. fournit une base essentielle pour localiser les espaces naturels (zones ND, ...). La loi du 8 janvier 1993 impose aux préfets de communiquer les éléments d'information utiles relatifs aux Z.N.I.E.F.F. à toute commune prescrivant l'élaboration ou la révision de son plan d'occupation des sols.

Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une Z.N.I.E.F.F. n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement. En revanche, la présence d'une Z.N.I.E.F.F. est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser portant sur des espaces répertoriés Z.N.I.E.F.F. (par exemple, C.E. 8 juillet 1992, Société anonyme La Forêt; CAA Bordeaux, 3 juillet 1996, Comité de défense de Vingrau, Commune de Vingrau) comme il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une Z.N.I.E.F.F. ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé (par exemple, C.E. 27 janvier 1995, Association Ile de France, Environnement).
SOURCE:

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Fiche pédagogique		Fiche pédagogique réalisée par le Conservatoire Botanique de Bailleul (saisie DIREN 2001)	Texte
-			
■ Fiche scientifique		Fiche scientifique réalisée par le Conservatoire Botanique de Bailleul (saisie DIREN 2001)	Texte
-			
■ ZNIEFF1		Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique type I (1ière génération)	Polygone
■	NATURE	Nature de la Znieff (codification)	
-			
■	NOM_SITE	Nom du site	
-			

■	PERIMETRE_KM	Périmètre en km (calcul Mapinfo)	
	-		
■	THEME	Thème de la Znieff	
	-		
■	ZNIEFF1_2G	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique type I (2ième génération)	
■	CLE_UNIQUE	Numéro région	
	-		
■	DATE_VALIDATION	Date validation CSRPN et/ou MNHN	
	-		
■	ID_SPN	Numéro SPN	
	-		
■	NOM_SITE	Nom du site	
	-		
■	STATUT	Mention sur la validité de la ZNIEFF	
	-		
■	SURFACE_HA_SIG	Surface en ha par calcul SIG	
	-		
■	ZNIEFF1_2G_S	Znieff1 première génération supprimée lors de la modernisation	
■			
	-		
■	ZNIEFF2	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique type II	Polygone
■			
	-		
■	ZONE_HUMIDE	Extraction des Znieff caractérisée ZONE_HUMIDE	
■			
	-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

- Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
- Nom abrégé : DIREN NPDC
- Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
- Réf. Internet : <http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>
- Rôle : Diffuseur
- Nom : Museum National d'Histoire Naturel
- Nom abrégé : MNHN
- Adresse : Paris
- Réf. Internet : <http://www.mnhn.fr>
- Rôle : Producteur

Contact :

- Nom : DIREN NPDC

Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax :
03 59 57 83 00 , mel :diren@npdc.environnement.gouv.fr

Rôle du contact : Diffuseur

Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers.
Propriété intellectuelle :	Ministère de l' Environnement, documents administratifs.
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\NATURE\INVENTAIRES
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC Internet Papier

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel.
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB)

Les types de documents servis sont :
- carte : des plans de situation
- texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif des APB.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales

II - Qualité de lot

Généalogie :

- 1) Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25.
- 2) Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés
- 3) Digitalisation par la DIREN sur fonds(bd ortho à partir de 2002 des plans de situation associés
- 4) Scanérisation de la quasi des arrêtés et fiches pédagogiques , scientifiques (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.

Date de validité :

Eléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.
Une procédure de validation des contours est en cours en 2002, pour une validation par le MNHN.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : scan25, Bd Carto, Bd ortho

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 31/01/2006 09:56:25

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validite de l'emprise :** 01/06/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

TEXTES APPLICABLES

Code rural : art.L.211-I,L.211-2;art.R.211-12àR.211-14. - Circulaire n° 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

CHAMP D'APPLICATION

La protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

OBJECTIFS

La préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares, ... nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 211-I et L. 211-2 du code rural et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

PROCÉDURE

Cette création est à l'initiative de l'Etat, en la personne du préfet.

L'arrêté n'est pas soumis à enquête publique.

Les avis de la commission départementale des sites réunie en formation de protection de la nature, de la chambre d'agriculture, éventuellement du directeur régional de l'O.N.F. si le territoire est soumis au régime forestier, sont requis. De manière informelle, l'avis des conseils municipaux est systématiquement demandé.

La décision est prise au niveau départemental par le préfet (par le ministre chargé des pêches maritimes sur le domaine public maritime).

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs, dans deux journaux régionaux ou locaux et affiché en mairie.

EFFET DU CLASSEMENT

L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux,...).

Il peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation.

L'effet du classement suit le territoire concerné en quelque main qu'il passe. Mais ce classement ne constitue pas une servitude d'utilité publique reportée en tant que telle au plan d'occupation des sols.

SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ APB	Arrêté de Protection de biotope	Polygone
▣ ARRETE	Date de l'arrêté portant création	Date
-		
▣ CLE_UNIQUE	= NUMERO (sans les espaces)	Caractère
-		
▣ ID_SPN	N° identifiant SPN	Caractère
-		
▣ MISE_A_JOUR	Date de mise à jour de la donnée	Date
-		
▣ NOM_SITE	Nom du Site en région (DIREN)	Caractère
-		
▣ NOM_SPN	Nom du site attribué par le SPN	
-		
▣ NUMERO	Numéro du site	Caractère
-		
▣ PERIMETRE	Périmètre (calcul Mapinfo)	Flottant
-		
▣ SURFACE_HA	Surface en ha (calcul Mapinfo)	Flottant
-		
■ Arrêtés	Arrêtés préfectoraux	Texte
▣		
-		
■ Fiches	Fiche Pédagogique de l' Atlas de 1987	Texte
▣		
-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

- Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
Nom abrégé : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
Réf. Internet : <http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>
Rôle : Diffuseur
- Nom : Préfecture de Région
Nom abrégé : PREF5962
Adresse : Lille
Réf. Internet :
Rôle : Producteur

	■ Nom : Ministère de l'Environnement Nom abrégé : ME Adresse : Avenue Segur, 75 007 PARIS Réf. Internet : www.environnement.gouv.fr Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\NATURE\ESPACES\PROTECTIONS
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel.
Les parc naturels régionaux (PNR).
3 en 2002

Les types de documents servis sont :
- carte : des plans de situation
- texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif du périmètre des 3 PNR de la région.

Echelles d'application prévues : **minimum : 1/ 200000**
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.
Travaux sur la procédure en cours d'instruction NATURA2000.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales

II - Qualité de lot

Généalogie : 1) Délimitation du périmètre à partir de bd carto. Un parc étant un ensemble de communes.

Date de validité : 17/10/2002

Eléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.
Une procédure de validation des contours courant 2002, pour une validation par le MNHN. Cette dernière a abouti à spécification conforme et certifié du lot SPN-2002-30 par le MNHN pour le lot de données PNR le 17/10/2002.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : bd carto

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 31/01/2006 09:56:32

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validite de l'emprise :** 01/06/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Règlement Art. L 333-1 et suivants du code de l'environnement

Description Un parc naturel régional s'applique à tout territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Les objectifs sont de protéger ce patrimoine, de contribuer à l'aménagement du territoire, et au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

Les régions ont l'initiative de la création d'un parc naturel régional. Celui-ci peut être interrégional. L'accord explicite des communes à la charte constitue le fondement du parc naturel régional.

Prescription Le parc naturel régional est régi par une charte. Celle-ci comporte un plan et un rapport déterminant les mesures qui seront applicables sur le territoire du parc.

Les documents d'urbanisme (schémas directeurs, plans d'occupation des sols, etc...) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte.

Un organisme est chargé de l'aménagement et de la gestion du parc. Il met en oeuvre la charte et veille à son respect.

Les études d'impact intéressant le territoire du parc doivent lui être soumises pour avis.

Il peut être consulté, à sa demande, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrêté	Arrêté portant création des PNR	Texte
■	-	
■ LIMITPNR	Limites administratives des PNR	Polygone
■	ARRETE	Date de l'arrêté portant création du parc
	-	Date
■	CLE_UNIQUE	= NUMERO sans les espaces
		Caractère

■	IDENTIFIANT_SPN	Numéro SPN attribué par le MNHN (ex: FR800007)	Caractère
■	M_a_jour	Date de mise à jour de la donnée	Date
■	NOM	Nom du PNR	Caractère
■	NUMERO	Numéro du PNR DIREN	Caractère
■	SURFACE_HA	Surface en ha de l'arrêté	Flottant
■	SURFACE_HA_SIG	Surface en ha (calcul mapinfo)	Flottant

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■	Nom :	Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
		Nom abrégé :	DIREN NPDC
		Adresse :	107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
		Réf. Internet :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
		Rôle :	Diffuseur
	■	Nom :	Ministère de l'Environnement
		Nom abrégé :	ME
		Adresse :	Avenue Segur, 75 007 PARIS
		Réf. Internet :	www.environnement.gouv.fr
Contact :		Rôle :	Producteur
	■	Nom :	Museum National d'Histoire Naturel
		Nom abrégé :	MNHN
		Adresse :	Paris
		Réf. Internet :	http://www.mnhn.fr
		Rôle :	Producteur
	■	Nom :	DIREN NPDC
		Adresse :	107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr
		Rôle du contact :	Diffuseur
Restrictions d'utilisation :			Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :			Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :			Commune
Tarif :			Gratuit
Formats :			Acrobat (PDF)
			Mapinfo (TAB)
			MIF/MID
Modalités de commande :			Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par :
			Courrier : DIREN

Demande PAC
107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex
Téléphone : 03 59 57 83 83
Fax : 03 59 57 83 00
Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr
site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais

Chemin d'accès : \sig\DIREN\NATURE\ESPACES\PROTECTIONS
Accès en ligne : <http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/>
Autres services offerts :
Supports : CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel.
Les types de documents servis sont des plans de situation.

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif des zones éligibles au titre de natura 2000.
Ce sont les propositions de sites d'intérêts communautaires. (PSIC).
Ces périmètres sont transmis à la commission européenne.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.
Travaux sur la procédure en cours d'instruction NATURA2000.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales

II - Qualité de lot

Généalogie : 1) Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés
2) Digitalisation par la DIREN sur fonds(bd ortho à partir de 2002 des plans de situation associés
3) Mise à jour en 2005 de 2 SIC par rapport à 2002

Date de validité : 31/08/2005

Éléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.
Remplace et annule la table NatTrans2001.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : scan25, Bd Carto, Bd ortho

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 23/08/2006 14:22:03

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validite de l'emprise :** 01/06/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Les propositions de SIC qui seront validées intégreront à terme (2004) le Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Fiche	Lien internet sur fiche Natura2000 correspondante (Lien=NUMERO)	Lien URL
■	-	
■ SIC2005	Proposition de sites d'intérêts communautaires (natura2000)	Polygone
■ CLE_UNIQUE	= NUMERO_EUROPE	Caractère
-		
■ Date_M_a_jour	Date de mise à jour de la donnée	Date
-		
■ DOCOB	Etat du DOCOB du site	
-		
■ NOM	Nom du Site	Caractère
-		
■ NUMEROEUROPE	= NUMERO transmis à la CEE (FR31)	Caractère
-		
■ NUMEROREG	Numéro du site DIREN	
-		
■ PERIMETRE_KM	Périmètre (calcul Mapinfo)	Entier
-		

■	SURFACE_HA	Surface en ha (calcul mapinfo)	Entier
	-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex Réf. Internet : http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr Rôle : Diffuseur ■ Nom : Ministère de l'Environnement Nom abrégé : ME Adresse : Avenue Segur, 75 007 PARIS Réf. Internet : www.environnement.gouv.fr Rôle : Producteur ■ Nom : Museum National d'Histoire Naturel Nom abrégé : MNHN Adresse : Paris Réf. Internet : http://www.mnhn.fr Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	\sig\DIREN\NATURE\ESPACES\NATURA2000
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Réserves biologiques de l'ONF.

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production :

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998

II - Qualité de lot

Généalogie : Couche fournie par le MNHN dans le cadre d'une mise à jour annuelle (dernière mise à jour 2004)

Date de validité :

Eléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.

Fréquence de mise à jour : en continu par le MNHN

Référentiel : scan25, Bd Carto

III - Référence des métadonnées

Date de création : 09/10/2006 08:45:51 **Date de dernière mise à jour :** 07/11/2006 18:10:39

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validite de l'emprise :** 01/01/2004

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Réserves biologiques de l'ONF

=====

Espaces forestiers riches protégés, rares ou fragiles, dans les forêts domaniales et dans les forêts non domaniales soumises au régime forestier (forêts communales), par convention entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et l'Office national des forêts (conventions du 3 février 1981 et du 14 mai 1986). (déf EIDER)

Concerne les réserves biologiques domaniales (forêts domaniales gérées par l'ONF) et les réserves biologique forestières (forêts non domaniales appartenant aux communes, aux départements, aux régions et aux établissements publics, soumises au régime forestier (gérées par l'ONF))

Objectifs :

- une gestion particulière orientée vers la sauvegarde de la faune, de la flore ou de toute autre ressource naturelle
- des programmes d'observation scientifiques
- des actions d'éducation du public

Procédure :

- projet soumis par le ministre chargé de la forêt au ministre chargé de l'environnement qui peut consulter le CNPN
- consultation des préfets en cas d'aménagement opposable au tiers
- arrêté du ministre chargé de la forêt mettant en place la gestion de la réserve biologique

Effet du classement :

- permet la création d'une réserve intégrale : la pénétration du public est interdite et les opérations sylvicoles interdites
- permet la création d'une réserve dirigée : le site est ouvert de manière contrôlée pour l'information et l'éducation du public, les interventions sylvicoles sont limitées. - L'ONF doit maintenir à long terme la richesse du milieu naturel et garantir sa pérennité et faciliter le suivi scientifique

(définition issue de : ATEN, fiches juridiques 1998)

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Données	Code SPN, Nom, date arrêté, date mise à jour, périmètre, surface
-----------	--

□

-

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

■ Nom :

Museum National d'Histoire Naturel

Nom abrégé : MNHN
Adresse : Paris
Réf. Internet : <http://www.mnhn.fr>
Rôle : Producteur

■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
Nom abrégé : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
Réf. Internet : <http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>
Rôle : Diffuseur

Contact : ■ Nom : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr
Rôle du contact : Diffuseur

Restrictions d'utilisation : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.
Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.

Propriété intellectuelle : Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français

Unité de diffusion : Commune

Tarif : Gratuit

Formats : Acrobat (PDF)
Mapinfo (TAB)
MIF/MID

Modalités de commande : Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par :

Courrier : DIREN
Demande PAC
107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex
Téléphone : 03 59 57 83 83
Fax : 03 59 57 83 00
Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr
site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/

Chemin d'accès :

Accès en ligne : <http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/>

Autres services offerts :

Supports : CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel. Réserve Naturelle (RN)		
	Les types de documents servis sont : - carte : des plans de situation - texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur		Langue : Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet		Jeu de caractères : ISO 8859-10
Objectif de la production :	Recensement exhaustif des RN.		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/ 200000 maximum : 1/ 25000		
Utilisation potentielle :	Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.		
Référence de documents :	Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales		

II - Qualité de lot

Généalogie :	1)Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25. 2)Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés 3)Digitalisation par la DIREN sur fonds(bd ortho à partir de 2002 des plans de situation associés 4) Scanérisation de la quasi des arrêtés et fiches pédagogiques , scientifiques (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.		
Date de validité :			
Eléments de qualité :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Une procédure de validation des contours est en cours en 2002, pour une validation par le MNHN. -Nb : 62RN1 Platier d'Oye en 2005 suite recours 2003. Une erreur imputable à l'IGN sur les limites départementales de la communes de GRAND-FORT-PHILIPPE a été rectifiée.		
Fréquence de mise à jour :	en continu		
Référentiel :	scan25, Bd ortho, Bd Carto		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 14:24:00	Date de dernière mise à jour :	31/01/2006 09:56:44
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE
Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :
Nom de la classe de localisation :
Date de référence :
Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validite de l'emprise : 01/06/2002
Surface de délimitation :
Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Réserve naturelle (RN)

REFERENCES AUX TEXTES JURIDIQUES :

Code rural, articles L. 242-1 à L. 242-28 et R.242-1 à R.242.49.
Circulaires du 19 février 1986 et du 2 novembre 1987,
Circulaire 95-47 du 28 mars 1995 relative aux plans de gestion écologique des réserves naturelles,
Circulaire 97-1 du 7 octobre 1997 relative à la désignation et aux missions des organismes gestionnaires.
CHAMP D'APPLICATION

Des parties du territoire d'une ou plusieurs communes dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements des minéraux ou de fossiles, ou le milieu naturel présentent une importance particulière.

OBJECTIFS

Ils sont limitativement énumérés par la loi :
préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national, présentant des qualités remarquables,

reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats,

conservation des jardins botaniques et arboretums constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables,

préservation de biotopes* et de formations géologiques, ou spéléologiques remarquables,

préservation ou constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage,

études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances,

préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.

PROCÉDURE

Saisi par tout organisme ou particulier, l'initiative appartient au ministre chargé de l'environnement qui consulte au préalable les collectivités locales concernées. Les services de l'Etat élaborent un dossier scientifique et un projet de

réglementation et les soumettent à l'avis du comité permanent du Conseil National de Protection de la Nature, avant le début des consultations locales. Le dossier est soumis à enquête publique sauf en cas d'accord écrit de tous les propriétaires et ayant droit. La réserve est finalement créée par décret en Conseil d'Etat ou décret simple en cas d'accord des propriétaires et des ayants droits.

EFFET DU CLASSEMENT

Ils sont variables en fonction du décret de création de la réserve. En général toute action susceptible de nuire au développement de la flore et de la faune ou d'entraîner la dégradation des biotopes* et du milieu naturel concerné peut être réglementée ou interdite. Toute modification ou destruction du milieu sur le territoire de la réserve est interdite, sauf autorisation ministérielle après avis du CNPN. Une structure de gestion est en général désignée dans le décret de création de chaque réserve. Dans les communes dotées d'un POS, l'emplacement de la réserve doit être reportée sur le POS en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers. L'effet du classement suit le territoire concerné en quelque main qu'il passe.

SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrêtés	Arrêtés	Texte
▣	-	
■ Fiches	Fiche Pédagogique de l' Atlas de 1987	Texte
▣	-	
■ RN	Réserve Naturelle	Polygone
▣	ARRETE	Date de l'arrêté portant création
	-	Date
▣	CLE_UNIQUE	= NUMERO (sans les espaces)
	-	Caractère
▣	ID_SPN	N° SPN
	-	Caractère
▣	MISE_A_JOUR	Date de mise à jour de la donnée
	-	Date
▣	NOM_SITE	Nom du Site
	-	Caractère
▣	NUMERO	Numéro du site
	-	
▣	PERIMETRE	Périmètre (calcul Mapinfo)
	-	Flottant
▣	SUPERFICIE_HA_SIG	Superficie en ha (calcul Mapinfo)
	-	Caractère
▣	SURFACE_HA	Surface en ha (arrêté)
	-	Flottant

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom :	Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
	Nom abrégé :	DIREN NPDC
	Adresse :	107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
	Réf. Internet :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
	Rôle :	Diffuseur
	■ Nom :	Ministère de l'Environnement
Contact :	Nom abrégé :	ME
	Adresse :	Avenue Segur, 75 007 PARIS
	Réf. Internet :	www.environnement.gouv.fr
	Rôle :	Producteur
	■ Nom :	DIREN NPDC
	Adresse :	107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr
Restrictions d'utilisation :	Rôle du contact :	Diffuseur
		Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.
		Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :		Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :		Commune
Tarif :		Gratuit
Formats :		Acrobat (PDF)
		Mapinfo (TAB)
		MIF/MID
Modalités de commande :		Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par :
		Courrier : DIREN
		Demande PAC
		107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex
		Téléphone : 03 59 57 83 83
		Fax : 03 59 57 83 00
Chemin d'accès :		Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr
		site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Accès en ligne :		http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :		
Supports :		CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel. Réserve Naturelle Volontaire (RNV) Les types de documents servis sont : - carte : des plans de situation - texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques Les RNV ont été remplacées en 2002 par les Réserves Naturelles Régionales (RNR) gérées par le Conseil Régional. La couche est donc l'état des RNV gérées par l'Etat jusqu'en 2002.		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	Recensement exhaustif des RNV.		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/ 200000 maximum : 1/ 25000		
Utilisation potentielle :	Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.		
Référence de documents :	Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales		

II - Qualité de lot

Généalogie :	1)Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25. 2)Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés 3)Digitalisation par la DIREN sur fonds(bd ortho à partir de 2002 des plans de situation associés 4) Scanérisation de la quasi des arrêtés et fiches pédagogiques , scientifiques (hors plans annexés) en 2001 au format PDF. 5) Rectification en mars 2006 de la RNV 62RNV01 (Le molinet) suite indication DDE62		
Date de validité :			
Eléments de qualité :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Une procédure de validation des contours est en cours en 2002, pour une validation par le MNHN.		
Fréquence de mise à jour :	en continu		
Référentiel :	scan25, Bd Carto, Bd ortho		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 14:24:00	Date de dernière mise à jour :	28/03/2006 15:13:45
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validite de l'emprise : 01/06/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale :

Réserve naturelle volontaire (RNV)

REFERENCES AUX TEXTES JURIDIQUES :

Code rural, articles L. 242-11 et L. 242-12, L. 242-13 à L. 242-28 ; articles R. 242-26 à R. 242-35, R. 242-36 à R. 242-49.

CHAMP D'APPLICATION

Des réserves naturelles volontaires peuvent être instaurées sur des propriétés privées dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier sur le plan scientifique et écologique.

OBJECTIFS

Protection de la faune et de la flore sauvages.

La pratique révèle également son utilisation pour protéger à la demande des propriétaires des sites géologiques, paléontologiques ou fossilifères.

PROCÉDURE

L'initiative appartient aux propriétaires, personnes physiques ou morales (communes par exemple).

Un dossier scientifique et un projet de règlement doivent être élaborés et joints à la demande d'agrément.

Cette demande est adressée au préfet de département. C'est lui qui, après

diverses consultations, notamment de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, accordera ou non l'agrément. Celui-ci fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

L'agrément est valable 6 ans, il est reconductible tacitement.

EFFET DU CLASSEMENT

Les mesures conservatoires qui peuvent être prises sont limitativement énumérées à l'article R. 242-29 du code rural. Le règlement peut être aussi contraignant que celui d'une réserve naturelle.

La décision d'agrément fixe les obligations de surveillance qui pèsent sur le propriétaire.

De façon générale, toute action susceptible de nuire à la faune ou à la flore peut être réglementée, voir interdite.

SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrêtés	Arrêtés	Texte
■	-	
■ Fiches	Fiche Pédagogique de l' Atlas de 1987	Texte
■	-	
■ RNV	Réserve Naturelle Volontaire	Polygone
■	ARRETE	Date de l'arrêté portant création
	-	Date
■	CLE_UNIQUE	= NUMERO (sans les espaces)
	-	Caractère
■	ID_SITE	= NUMERO
	-	Caractère
■	MISE_A_JOUR	Date de mise à jour de la donnée
	-	Date
■	NOM_SITE	Nom du Site
	-	Caractère
■	NUMERO	Numéro du site
	-	Caractère
■	PERIMETRE_KM	Périmètre (calcul Mapinfo)
	-	Flottant
■	SURFACE_HA	Surface en ha (arrêté)
	-	Flottant

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
 Nom abrégé : DIREN NPDC
 Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
 Réf. Internet : <http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>

	Rôle : Diffuseur
	■ Nom : Ministère de l'Environnement
	Nom abrégé : ME
	Adresse : Avenue Segur, 75 007 PARIS
	Réf. Internet : www.environnement.gouv.fr
	Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC
	Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr
	Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\NATURE\ESPACES\PROTECTIONS
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel. Zone de Protection Spéciale (ZPS).		
	Les types de documents servis sont : - carte : des plans de situation - texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	Recensement exhaustif des ZPS.		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/	200000	
	maximum : 1/	25000	
Utilisation potentielle :	Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple pour les aménagements ou infrastructures.		
Référence de documents :	Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales		

II - Qualité de lot

Généalogie :	1) Digitalisation par la DIREN sur fonds (Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés) 2) Digitalisation par la DIREN sur fonds (bd ortho, parcellaire à partir de 2002 des plans de situation associés) 3) Mise à jour en 2006 des zones intégrant le réseau natura2000		
Date de validité :	04/05/2006		
Eléments de qualité :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000 ou 1/100 000 suivant les zones. Une procédure de validation des contours est en cours en 2002, pour une validation par le MNHN.		
Fréquence de mise à jour :	en continu		
Référentiel :	scan25, Bd Carto, Bd parcellaire, Bd ortho		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 14:24:00	Date de dernière mise à jour :	05/05/2006 11:33:30
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE
Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :
Nom de la classe de localisation :
Date de référence :
Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise :	Réelle	Date de validité de l'emprise :	01/06/2002
Surface de délimitation :			

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Zone de Protection Spéciale (ZPS)

REFERENCE AUX TEXTES JURIDIQUES

Directive du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages (D n° 79/409, JOCE du 25/04/1979),
Ordonnance 2001-321 du 11 avril 2001 (JO du 14 avril 2001) relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en oeuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et modifiant le code rural (JO du 21 décembre 2001).
Décret 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du novembre 2001) relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.
Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux de protection spéciale qui peuvent justifier la désignation des Zones Spéciales de Conservation au titre du réseau écologique européen Natura2000 (selon l'article L 414-1-II du code de l'environnement).
Articles R 214-23 à R-214-39 du code rural.
Articles L414-1 à L414-7 du code de l'environnement.

CHAMP D'APPLICATION

Elle s'applique sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages située sur le territoire européen des pays membres de l'Union européenne.. Elle concerne :

soit les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats, ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte, ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

soit les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière (notamment les zones humides).

OBJECTIFS

Protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares et/ou menacés.
Protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices
Mise en place du réseau Natura 2000 constitué des ZPS et des ZSC

PROCÉDURE

Chaque Etat désigne des milieux comme zone de protection spéciale. Il en informe la commission de l'Union européenne.
En France, un pré-inventaire réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 1980, a retenu 114 zones d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO). Cet inventaire a été réactualisé et complété en 1991 par la LPO, à la demande du Ministère de l'Environnement. A ce jour 285 ZICO ont été identifiées.

Au 1er septembre 1997, la France a désigné 105 ZPS (65 en octobre 1990).
EFFET DU CLASSEMENT

Les Etats prennent des mesures (dispositif réglementaire ou contractuel) pour éviter, si elles ont un effet significatif sur les oiseaux sauvages, la pollution*, la détérioration des habitats, les perturbations touchant les oiseaux.
L'effet du classement suit le territoire concerné, en quelque main qu'il passe (propriétaire ou usufruitier aussi).
Les projets susceptibles d'affecter une ZPS de manière significative, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact*. Les Etats ne peuvent les autoriser que s'il est démontré que ces projets ne porteront pas atteinte au site concerné.
SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN
1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Fiche	Lien internet sur fiche Natura2000 correspondante (Lien=NUMERO)	Lien URL
■	-	
■ ZPS	Zone de Protection Spéciale	Polygone
■ CLE_UNIQUE	= NUMERO_EUROPE	
-		
■ DATE_CLASSEMENT	Date de classement	
-		
■ MISE_A_JOUR	Date de mise à jour de la donnée	
-		
■ NATURE	Nom du Site	
-		
■ NUMERO	Numéro du site DIREN	
-		
■ NUMERO_EUROPE	= NUMERO transmis à la CEE (FR31)	
-		
■ PERIMETRE_KM	Périmètre (calcul Mapinfo)	
-		
■ SURFACE_HA	Surface en ha (calcul mapinfo)	
-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
Nom abrégé : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
Réf. Internet : <http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>
Rôle : Diffuseur

	■ Nom : Ministère de l'Environnement Nom abrégé : ME Adresse : Avenue Segur, 75 007 PARIS Réf. Internet : www.environnement.gouv.fr Rôle : Producteur
	■ Nom : Museum National d'Histoire Naturel Nom abrégé : MNHN Adresse : Paris Réf. Internet : http://www.mnhn.fr Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\NATURE\ESPACES\PROTECTIONS
Accès en ligne :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les types de documents servis pour les sites classés sont :
- carte : des plans de situation au 1/25 000
- texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques de l'Atlas des Paysages de 1987

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif des sites classés.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 5000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple.
Travaux d'études pour la commission des sites.

Référence de documents : " La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE , Atlas des Paysages de la région Nord Pas-de-Calais de 1987.

II - Qualité de lot

Généalogie : 1) Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25.
2) Digitalisation par la DIREN sur fonds (Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés)
3) Digitalisation par la DIREN sur fonds (bd ortho & bd parcellaire suivant les sites à partir de 2007 des plans de situation associés)
4) Scanérisation de la quasi des arrêtés (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.

Date de validité : 07/02/2008

Éléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/5 000.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : scan25, Bd Carto, Bd Parcellaire, Bd Ortho

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 07/02/2008 11:19:27

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validité de l'emprise :** 07/02/2008

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : REFERENCE AUX TEXTES JURIDIQUES

Loi du 2 mai 1930 relative aux monuments naturels et sites.

Décret 69-607 du 13 juin 1969.

Décret 88-1124 du 15 décembre 1988.

CHAMP D'APPLICATION

Les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

OBJECTIFS

La protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. Cette procédure est particulièrement adaptée pour la protection d'un paysage.

PROCÉDURE

L'initiative est souvent prise par la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages. A défaut son avis est requis.

Le dossier est instruit par la DIREN.

La procédure dépend ensuite de la qualité du propriétaire du site :

Si le site appartient à des propriétaires privés, une enquête publique est ouverte (les modalités d'enquête sont prévues par le décret du 13 juin 1969). En cas d'accord des propriétaires, le classement est arrêté par le ministre chargé des sites. En cas de désaccord des propriétaires, l'avis de la Commission Supérieure des Sites est requise et le classement est arrêté par décret en Conseil d'Etat.

Si le site appartient à l'Etat, le classement est prononcé par arrêté du ministre chargé des sites en cas d'accord du ministre des finances et du ministre chargé de la gestion du site. En cas de désaccord, le classement intervient par décret en Conseil d'Etat.

Si le site appartient à une collectivité territoriale, le classement intervient, avec son accord, par arrêté du ministre chargé des sites. En cas de désaccord, le classement devra être opéré par décret en Conseil d'Etat.

EFFET DU CLASSEMENT

Le site doit être reporté au POS, PLU en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Les effets du classement suivent le site, en quelque main qu'il passe.

L'affichage, la publicité, le camping sont interdits sauf dérogation accordée par le ministre.

Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect du site sont interdits. Pour certains travaux non soumis à permis de construire, une dérogation peut être accordée par le ministre après avis.

SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrêté	Arrêtés de création du site classé (hors plan annexés)	Texte
■	-	
■ Fiche	Fiche de l'Atlas des paysages de 1987	Texte
■	-	
■ SiteClas	Site Classé	Polygone
■	CLE_UNIQUE	= NUMERO sans les espaces
	-	
■	COMMUNES	Les communes ayant une emprise sur le site (! A la fiabilité de l'info)
	-	
■	DATE_ARRETE	Date de l'arrêté de protection
	-	
■	DATEPROTEC	Année de l'arrêté de protection
	-	
■	DOM_INTERET	Domaine d'intérêt du site
	-	
■	MISE_A_JOUR	Date de mise à jour sig
	-	
■	NOM_SITE	Nom du site
	-	
■	NUMERO	N° du site DIREN (ex : 59 SC 01)
	-	
■	PROPRIETE	Propriétaire(s) (attention à la fiabilité de l'information)
	-	
■	SURFACE_HA	Surface en ha (calcul sig)
	-	

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
 Nom abrégé : DIREN NPDC
 Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
 Réf. Internet : <http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/>
 Rôle : Producteur

Contact :

■ Nom : DIREN NPDC
 Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr
 Rôle du contact : Diffuseur

Restrictions d'utilisation :

Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/5 000.
 Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.

Propriété intellectuelle :	Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	gratuit
Formats :	Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	
Accès en ligne :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/
Autres services offerts :	
Supports :	Internet Papier

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les types de documents servis pour les sites classés sont :
- carte : des plans de situation au 1/25 000
- texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques de l'Atlas des Paysages de 1987

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif des sites inscrits.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 5000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple.
Travaux d'études pour la commission des sites.

Référence de documents : " La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE , Atlas des Paysages de la région Nord Pas-de-Calais de 1987.

II - Qualité de lot

Généalogie : 1) Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25.
2) Digitalisation par la DIREN sur fonds (Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés)
3) Digitalisation par la DIREN sur fonds (bd ortho & bd parcellaire suivant les sites à partir de 2007 des plans de situation associés)
4) Scanérisation de la quasi des arrêtés (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.

Date de validité : 07/02/2008

Eléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : scan25, Bd Carto, Bd Parcellaire, Bd Ortho

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 07/02/2008 11:21:56

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validité de l'emprise :** 07/02/2008

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : SITES INSCRITS (SI)
REFERENCE AUX TEXTES JURIDIQUES

Loi du 2 mai 1930 relative aux monuments naturels et sites.
Décret 69-607 du 13 juin 1969.
Décret 70-288 du 31 mars 1970.
Décret 88-1124 du 15 décembre 1988.
CHAMP D'APPLICATION

Les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
OBJECTIFS

La conservation de milieux et paysages dans leur état actuel, de villages et de bâtiments anciens., la surveillance des centres historiques.
PROCÉDURE

La procédure émane de la DIREN ou de la Commission Départementale des Sites. Elle peut décider elle même de l'inscription, ou le faire à la demande d'un particulier, d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une administration. Le dossier est instruit par la DIREN.
L'avis des communes intéressées est requis, celui des propriétaires ne l'est pas, mais ils sont informés individuellement de l'inscription.
L'inscription est prononcée par arrêté du ministre chargé des sites. Il est notamment affiché en mairie et publié dans deux journaux locaux.
EFFET DU CLASSEMENT

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis pour toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et pour tous travaux.
L'affichage, la publicité, le camping sont interdits sauf dérogation accordée par le préfet de département.
L'emplacement du site doit être reporté au POS, PLU de la commune en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
L'effet de l'inscription suit le terrain concerné, en quelque main qu'il passe.
Sur certains sites faisant l'objet de fréquentes opérations d'aménagement, un document de gestion pourra être élaboré par la DIREN en liaison avec le SDAP, donnant une vision globale du site et de ses perspectives d'évolution.
SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN
1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrêté	Arrêtés de création du site inscrit (hors plan annexés)	Texte
■		

■ Fiche	Fiche de l'Atlas des paysages de 1987	Texte
■	-	
■ SiteInsc	Site Inscrit	Polygone
■ CLE_UNIQUE	= NUMERO sans les espaces	
-		
■ COMMUNES	Les communes ayant une emprise sur le site (! A la fiabilité de l'info)	
-		
■ DATE_ARRETE	Date de l'arrêté de protection	
-		
■ DATEPROTEC	Année de l'arrêté de protection	
-		
■ DOM_INTERET	Domaine d'intérêt du site	
-		
■ MISE_A_JOUR	Date de mise à jour sig	
-		
■ NOM_SITE	Nom du site	
-		
■ NUMERO	N° du site DIREN (ex : 59 SI 01)	
-		
■ PROPRIETE	Propriétaire(s) (attention à la fiabilité de l'information)	
-		
■ SURFACE_HA	Surface en ha (calcul sig)	
-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex Réf. Internet : http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/ Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Ministère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	gratuit

Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	
Accès en ligne :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/
Autres services offerts :	
Supports :	Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Un seul Secteur Sauvegardé dans la Région (LILLE)

Les types de documents servis pour cet espace sont :
- carte : des plans de situation
- texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif des SESA

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple.
Travaux d'études pour la commission des sites.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales

II - Qualité de lot

Généalogie : 1) Digitalisation par la DIREN sur fonds (Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés)
2) Scanérisation de l'arrêtés (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.

Date de validité :

Éléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.

Fréquence de mise à jour : pas de mise à jour

Référentiel : scan25, Bd Carto

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 07/11/2006 18:09:09

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validité de l'emprise :** 01/01/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Secteur Sauvegardé (SESA)

Les secteurs sauvegardés sont des secteurs urbains présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.

Ils sont créés et délimités par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'État (loi n° 62-903 du 4 août 1962, art. L.313-1 et suivants, et R.313-1 et suivants du code de l'urbanisme). Les secteurs sauvegardés sont, depuis le 1er janvier 1996, sous la responsabilité du ministre de la culture.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Fiche	Fiche de l'Atlas des Paysages de 1987	Texte
■	-	
■ SctSauv	Secteur Sauvegardé	Polygone
■	CLE_UNIQUE	= NUMERO (sans les espaces) 59SESA01
■	-	
■	Commune	Nom de la Commune
■	-	
■	Date_protection	Date d'arrêté pour la création sur SESA
■	-	
■	Domaine_Intérêt	Domaine d'intérêt
■	-	
■	Libellé	libellé de la protection (secteur sauvegardé)
■	-	
■	mise_à_jour	date de mise à jour de la zone
■	-	
■	Numéro	NUMERO de la ZONE (59 SS 01)

■ Surface_ha Surface en ha (calcul Mapinfo)

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex Réf. Internet : http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/ Rôle : Diffuseur ■ Nom : Préfecture de Région Nom abrégé : PREF5962 Adresse : Lille Réf. Internet : Rôle : Producteur ■ Nom : Direction Régionale des affaires culturelles Nom abrégé : DRAC Adresse : Lille Réf. Internet : Rôle : Producteur ■ Nom : Ministère de l'Environnement Nom abrégé : ME Adresse : Avenue Segur, 75 007 PARIS Réf. Internet : www.environnement.gouv.fr Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Minsitère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les types de documents servis pour les ZPPAUP sont :
- carte : des plans de situation
- texte : des arrêtés, décrets, fiches pédagogiques, scientifiques

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Recensement exhaustif des ZPPAUP.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 200000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : Lors des demandes de Porter à Connaissance ou donner pour information, dans le cadre d'études d'impact par exemple.
Travaux d'études pour la commission des sites.

Référence de documents : Fiches juridiques ATEN de 1998. Site internet DIREN, rubrique données communales

II - Qualité de lot

Généalogie :

- 1) Digitalisation dans SIGALE pour les premiers sites sur fonds SCAN25.
- 2) Digitalisation par la DIREN sur fonds(Scan 25 jusqu'en 2002 des plans de situation associés
- 3) Digitalisation par la DIREN sur fonds(bd ortho à partir de 2002 des plans de situation associés
- 4) Scanérisation de la quasi des arrêtés (hors plans annexés) en 2001 au format PDF.

Date de validité :

Eléments de qualité : Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000.

Fréquence de mise à jour : en continu

Référentiel : scan25, Bd Carto

III - Référence des métadonnées

Date de création : 28/05/2002 14:24:00 **Date de dernière mise à jour :** 07/11/2006 18:09:15

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle **Date de validite de l'emprise :** 01/01/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager(ZPPAUP)

TEXTES APPLICABLES

Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée par la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 (articles 70 à 73).

Décret n°84-304 du 25 avril 1984.

Circulaire n°85-45 du 1er juillet 1985.

CHAMP D'APPLICATION

Patrimoine architectural, urbain et paysager.

Abords des monuments historiques protégés ou non.

Quartiers, sites et espaces naturels remarquables à protéger ou à mettre en valeur.

OBJECTIFS

Protection ou mise en valeur pour des motifs d'ordre :

esthétique,

historique,

culturel.

PROCÉDURE

La mise à l'étude d'une Z.P.P.A.U.P. (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) est en principe décidée par délibération du conseil municipal. Exceptionnellement elle peut être décidée par le préfet de région.

La décision de mise à l'étude est affichée en mairie et en préfecture pendant un mois et est publiée dans deux journaux locaux .

L'étude, qui doit aboutir à un projet de zone, est réalisée sous l'autorité du maire ou du président de l'Etablissement public de coopération intercommunale compétent ou, le cas échéant, du préfet du département, avec l'assistance de l'architecte des bâtiments de France et de la DIREN.

Le projet est soumis à l'avis du conseil municipal qui doit se prononcer dans un délai de 4 mois, à défaut cet avis est réputé favorable.

Le projet est ensuite soumis à enquête publique selon les formes prévues par le code de l'expropriation.

Le préfet de département (service départemental de l'architecture) transmet le dossier avec son avis (émis après concertation avec l'architecte des bâtiments de France et de la DIREN) et les observations du commissaire enquêteur au préfet de région qui consulte la commission régionale du patrimoine et des sites.

Le dossier est transmis pour accord au conseil municipal et la Z.P.P.A.U.P. est arrêtée par le préfet de région.

L'arrêté est publié au Recueil des actes administratifs du département et dans deux journaux régionaux ou départementaux

Le dossier est laissé à la disposition du public dans les mairies et les préfectures intéressées.

Dans des cas exceptionnels, le projet peut être initié au niveau ministériel et la zone être créée par arrêté du ministre compétent (culture ou environnement). Cette création est à l'initiative de l'Etat, en la personne du préfet.

EFFET DU CLASSEMENT

L'architecte des bâtiments de France (ABF) émet un avis conforme dans tous les cas d'autorisation de travaux (permis de construire, de démolir ...).

En cas de désaccord du maire ou de l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire avec l'avis de l'ABF, le préfet de région émet un avis qui se substitue à celui de l'ABF, après consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites.

Dans le cas d'une Z.P.P.A.U.P. instaurée autour d'un monument inscrit ou classé, la servitude de 500 mètres aux abords des monuments historiques est suspendue.

Lorsque la zone recouvre un site inscrit, sa création entraîne la suspension de cette mesure. En revanche la création d'une Z.P.P.A.U.P. n'a pas d'effet sur un site classé.

La Z.P.P.A.U.P. comprend trois sortes de documents

- le rapport de présentation,
- le document graphique,
- les règles générales ou particulières.

Ce sont ces dernières règles qui constituent en quelque sorte le «règlement» de la zone.

Elles peuvent porter sur :

- l'organisation de l'espace et l'occupation du sol,
- la hauteur, l'aspect et le gabarit des constructions,
- la mise en valeur de l'espace (lisibilité et cohérence).

La Z.P.P.A.U.P. ne peut comporter des obligations de faire.

Le POS doit être mis en conformité avec les servitudes impliquées par la Z.P.P.A.U.P.

SOURCE

" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrêté	Arrêtés de création de la ZPPAUP (hors plan annexé)	Texte
■	-	
■ Zppaup	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Polygone
■ ARRETE	Date de l'arrêté de création dela ZPPAUP	Date
-		
■ CLE_UNIQUE	= NUMERO sans les espace	Caractère
-		
■ CODE_INSEE	Code INSEE commune	Entier
-		
■ M_A_JOUR	Date de mise à jour de la donnée	Date
-		
■ NOM_COMMUNE	Nom de la commune	Caractère
-		
■ NUMERO	N° de ZPPAUP (ex :59 ZP 01)	Caractère
-		
■ PERIMETRE	Périmètre	Entier
-		

■	POP90	Population 1990 de la commune	Entier
	-		
■	SURFACE_HA	Surface en ha (calcul Mapinfo)	Entier
	-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex Réf. Internet : http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/ Rôle : Diffuseur ■ Nom : Préfecture de Région Nom abrégé : PREF5962 Adresse : Lille Réf. Internet : Rôle : Producteur ■ Nom : Direction Régionale des affaires culturelles Nom abrégé : DRAC Adresse : Lille Réf. Internet : Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.environnement.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	Ne pas interpréter les données à une échelle supérieur au 1/25 000. Données non opposables aux tiers, car ne correspond pas à l'échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	Minsitère de l'Environnement. Données essentielles du droit français
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr site internet : www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\PAYSAGE\PROTECTIONS
Accès en ligne :	http://www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC Internet Papier

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé : La région Nord - Pas de Calais connaît des phénomènes hydrologiques moins marqués que d'autres parties du territoire national. Les crues y sont moins violentes, mais elles sont fréquemment à l'origine de dommages considérables, pour les biens et les activités. La connaissance des zones inondables apparaît aujourd'hui indispensable aux yeux de tous, notamment pour les prises de décision en matière d'aménagement et d'urbanisme. C'est ce constat qui a amené l'Etat et la Région Nord Pas de Calais à programmer la réalisation d'un atlas des zones inondables dans le cadre des Contrats de plans. La circulaire interministérielle (Intérieur, Equipement, Environnement) du 24 Janvier 1994, relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables, rappelle également la nécessité d'en établir la cartographie sous forme d'un atlas. Enfin, la connaissance de ces zones inondables a été retenue comme l'un des objectifs essentiels du volet "Gestion des Risques" du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie.

Etat d'avancement

- Aa (2003)
- Aunelle Hogneau (2002)
- Authie (2006)
- Canche (1997)
- Ecaillon (2003)
- Helpe Majeure (2000)
- Helpe Mineure (1998)
- Hem (2003)
- Liane (1996)
- Lys supérieure (2001)
- Marque (1998)
- Marais Audomarois (2005)
- Rhonelle (2003)
- Sambre (2001)
- Selle (2003)
- Slack (1997)
- Solre (2001)
- Wimeroux (1997)
- Yser (2003)

Producteur des données : DIREN NPDC

Type de schéma spatial : schéma utilisateur

Langue : Français

Schéma spatial utilisateur : Sans objet

Jeu de caractères : ISO 8859-10

Objectif de la production : Valeur réglementaire
La cartographie " atlas des zones inondables " constitue un inventaire qui n'a pas la valeur réglementaire d'un plan de prévention des risques d'inondations. Ce dernier document, une fois approuvé et annexé aux Plans d'Occupation des Sols ou Plans Locaux d'Urbanisme, est opposable au tiers.

Echelles d'application prévues :
minimum : 1/ 250000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle : La réalisation de l'atlas des zones inondables doit permettre de porter à la connaissance de tous les risques en matière d'inondations. Le document se situe dans la perspective de la loi du 30 juillet 2003 et du 22 Juillet 1987 et de son article 21 qui précise que «les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (...)». Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles».

La cartographie sera également utilisée pour définir des orientations et des priorités en matière de gestion de l'espace, et doit être prise en compte par les procédures réglementaires (SDAU, PLU et PPR).

Référence de documents : Classeurs papiers de l'Atlas par vallée (tryptique de présentation de la vallée étudiée, jeux de cartes)

II - Qualité de lot

Généalogie : Un Comité de pilotage, animé par la Direction Régionale de l'Environnement, a été constitué. Il est chargé de définir les priorités d'actions, de suivre les études, et de valider les résultats. Par entité hydrographique cohérente, la cartographie des zones inondables est établie suivant une méthodologie qui a été adaptée aux spécificités de la région.

Les informations existantes (bibliographie, cartes des crues historiques) sont rassemblées, et capitalisées ; si nécessaire, des études complémentaires

(topographique et hydraulique) sont lancées.

A partir de ces données, la DIREN Nord - Pas de Calais est chargée d'élaborer les pièces constitutives de l'atlas. L'ensemble des informations cartographiques est ensuite intégré et exploité au sein du Système d'Information Géographique et d'Analyse de l'Environnement de la Région Nord - Pas de Calais (SIGALE Nord -Pas de Calais).

Les données principales (aleas, crues, expansion, hauteur, duree) validées par le comité de pilotage sont in fine extraites de SIGALE (au format E00, système de projection Lambert I Nord). Elles sont uniformisées pour l'ensemble des vallées afin d'en préparer la rediffusion (noms de table, noms de champs, mise au format Mapinfo, MIF/MID).

- A noter que la couche hauteur peut être optionnelle pour une vallée.
- Les couches générales sont reconstituées à chaque publication de vallée.

Date de validité : 07/02/2008

Eléments de qualité : Les contours des zones inondables concernent essentiellement les vallées principales, même si les modélisations hydrologiques et hydrauliques réalisées ont pris en compte l'ensemble des bassins versants. La restriction des informations cartographiques à la vallée principale s'explique surtout par le coût d'acquisition de données topographiques et bathymétriques précises. Ainsi, faute aussi d'informations disponibles et fiables, de nombreux petits cours, sujets à débordements, ne sont pas présentés ici.

Fréquence de mise à jour : en fonction des nouvelles vallées produites

Référentiel : scan25, Bd Carthage

III - Référence des métadonnées

Date de création :	07/11/2006 17:12:16	Date de dernière mise à jour :	07/02/2008 10:55:19
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise :	Réelle	Date de validité de l'emprise :	07/02/2008
----------------------------	--------	--	------------

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Cette cartographie ne prétend pas représenter de manière exhaustive les plus hautes eaux connues sur tous les cours d'eau de la région Nord-Pas de Calais, les inondations du passé n'étant pas toutes connues ni parfaitement délimitées dans leurs extensions maximales. Elle rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Des inondations de plus grande ampleur peuvent toujours se produire. La cartographie des zones inondables est donc amenée à évoluer.

L'atlas des zones inondables de la région Nord - Pas de Calais présente sous forme papier au 1/25000 l'extension des inondations de référence (décennale, contours d'inondations historiques connues, centennale) par grandes unités de référence.

Exemple : le classeur " Sambre et affluents " (grande unité " Sambre ") comprend des fascicules par vallée : la Solre, l'Helpe Mineure, l'Helpe Majeure, la Sambre.

Pour chaque vallée, l'atlas comporte une notice explicative, présentant les problèmes d'inondation sur le cours d'eau concerné.

La carte des crues historiques où sont représentées les limites d'inondations observées ou modélisées. Sont également reportés les paramètres descriptifs des inondations (hauteur et durée de submersion).

La carte de l'aléa où, à l'intérieur du périmètre de la crue centennale ou des plus hautes eaux connues, est établi un zonage, en fonction de la valeur calculée en chaque point, d'une combinaison de 3 paramètres : la hauteur, la durée de submersion et la vitesse d'écoulement.

On distingue 4 niveaux d'aléas (faible, moyen, fort et très fort).

La carte des zones d'expansion des crues à préserver où sont indiquées les zones où les capacités de stockage et les zones d'écoulement doivent être maintenues.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ AZI_ALEAS_NP Aléas		Polygone
■	ANNEE	Année de publication
	-	
■	CODE_ALEA	Code numérique en lien avec Nature (libellé aléa)
	-	
■	CODE_AZI	Code Azi (AZI99)

-		
■	NATURE	Nature de l'aléa (faible, fort, moyen, très fort)
-		
■	VALLEE	Vallée de l'AZI concerné
-		
■ AZI_COMMUNE Communes concernées par un Atlas		Polygone
■	INSEE_Commune	Code INSEE commune
-		
■	Nom_Commune	Libellé de la Commune
-		
■	Nom_de_Val	Vallée de l'AZI concerné
-		
■ AZI_CRUES_NP Limites de crues (100, 10, historique)		Polygone
■	ANNEE	Année de publication
-		
■	CODE_AZI	Code de l'Azi (AZI99)
-		
■	CODE_CRUES	Code crues (10,100, historique, ...)
-		
■	NATURE	Libellé du type de crue
-		
■	VALLEE	Vallée concernée
-		
■ AZI_DUREESUB Durée de Submersion		point
■	ANNEE	Année de publication
-		
■	CODE_AZI	Code azi (AZI99)
-		
■	DUREE	Durée de submersion en jour
-		
-		
■	VALLEE	Vallée concernée
-		
■ AZI_EXPANSIO Limites des zones d'expansions des crues		Polygone
■	CODE_AZI	Code azi (AZI99)
-		

■	CODE_EXPANSION	Code numérique du type d'expansion (stockage, écoulement)
	-	
■	NATURE	Libellé de l'expansion
	-	
	-	
■	VALLEE	Vallée concernée
	-	
■ AZI_HAUTEUR_ Hauteur de Submersion point		
■	ANNEE	Année de publication
	-	
■	CODE_AZI	Code azi (AZI99)
	-	
■	HAUTEUR_CENTENNALE	Hauteur centennale (m)
	-	
■	HAUTEUR_DECENNALE	Hauteur décennale (m)
	-	
■	HAUTEUR_HISTORIQUE	Hauteur historique (m)
	-	
■	VALLEE	Vallée concernée
	-	
■ AZI_HYDRO_NP Réseau hydrographique de l'azi Ligne		
■	NATURE	Réseau hydrographique de l'azi
	-	
■ AZI_PUBLICATION Etat d'avancement de l'atlas et publication (lien avec phénomènes récents) Ligne		
■	Annee_internet	Année de mise en ligne sur internet
	-	
■	Date_Publication_Papier	Date de la publication du fascicule
	-	
■	Inondations_recentes	Cartographie de phénomènes d'inondations postérieurs (cf fiche étude)
	-	
■	Vallée	Nom de la vallée
	-	

VII - Métadonnées administratives

Organismes : ■ Nom : Conseil Régional
 Nom abrégé : CR NPDC
 Adresse : Hôtel de Région

	Centre Rihour 59555 Lille Cedex
Réf. Internet :	www.nordpasdecalais.fr
Rôle :	Producteur
■ Nom :	Agence de l'Eau Artois Picardie
Nom abrégé :	AEAP
Adresse :	Centre Tertiaire de l'Arsenal 200, rue Marceline B.P. 818 59508 Douai cedex
Réf. Internet :	www.eau-artois-picardie.fr
Rôle :	Producteur
■ Nom :	Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
Nom abrégé :	DIREN NPDC
Adresse :	107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex Tél : +33 3 59 57 83 83 Fax : + 33 3 59 57 83 00 mail : webmestre@npdc.ecologie.gouv.fr
Réf. Internet :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Rôle :	Producteur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC
	Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel :diren@npdc.ecologie.gouv.fr
	Rôle du contact : Producteur
Restrictions d'utilisation :	Les producteurs avertissent les utilisateurs de tenir compte des inondations intervenues postérieurement à la publication de chaque vallée, notamment lorsque ces inondations relèvent d'un phénomène inconnu lors de l'étude d'une vallée. Les utilisateurs des données et informations du Réseau de bassin doivent veiller à ne pas dénaturer les données et en particulier à respecter leur échelle de constitution (1/25 000). A ce titre, les producteurs mettent en garde les utilisateurs contre toute interprétation des données à une échelle plus grande que celle qui est attachée à la production des données, par exemple à une échelle cadastrale.
Propriété intellectuelle :	DIREN NPDC, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais , Agence de l'Eau Artois Picardie
Unité de diffusion :	Région Nord Pas-de-Calais
Tarif :	gratuit
Formats :	Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN.
Chemin d'accès :	
Accès en ligne :	www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Autres services offerts :	
Supports :	Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Suite à certains phénomènes majeurs d' inondations il peut être procédé à des campagnes de photographies aériennes (environ 200-300 prises de vue par campagne). Ce fond iconographique fait ensuite fait l'objet d'une interprétation puis d'une digitalisation et d'une intégration au Système d'Information Géographique (SIG).		
	Liste des phénomènes actuellement cartographiés : -Authie 12/04/2001 - Aunelle-Hogneau, l'Hogneau 13/02/2002 (après-midi) - Aa supérieure, marais Audomarois, de Guines et Basse Colme 01/03/2002 (après-midi) - Audomarois 02/03/02 (matin) - Ecaillon 13/02/2002 (après-midi) - Hem 13/08/2006 - Marque 03/01/2003 - Rhonelle 13/02/2002 (après-midi) - Yser 21/09/2001 - Solre 13/02/2002 après-midi)		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	La cartographie de ces phénomènes d' inondations constitue un inventaire qui n'a pas de valeur réglementaire. L'objectif est de mémoriser ces phénomènes de crues.		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/	250000	
	maximum : 1/	25000	
Utilisation potentielle :	Ces études ont pour objectif, d'alimenter les réflexions pour la mise en place des PPR, des SAGE, de l'Atlas des Zones Inondables et la prise en compte du risque inondation dans les projets d' aménagement.		
Référence de documents :			

II - Qualité de lot

Généalogie :	Les photos réalisées, sont géoréférencées. A partir d'une interprétation puis d'une digitalisation sur fonds scan25 couleur, bd ortho, bd carto, le travail réalisé est de cartographier les limites d'inondations par analyse de ces photos.		
	Le résultat est des polygones correspondant aux différentes inondations relevées. En interne il est procédé à un découpage des polygones par commune , afin de connaître les surfaces inondées propres à chacune d'elle.		
	Pour la HEM en août 2006 il a été réalisé la notion de crues et de laisses de crues.		
Date de validité :	25/04/2007		
Eléments de qualité :			
Fréquence de mise à jour :	Mise à jour en continu		
Référentiel :	scan25, Bd Carto, Bd ortho		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	12/10/2006 11:13:04	Date de dernière mise à jour :	25/04/2007 12:15:06
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle

Date de validite de l'emprise : 25/04/2007

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : -

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ ETUDES_ZI	Etudes de zones inondées	Polygone
☒ Année	Année d'inondation	
-		
☒ Date_inondation	Jour, mois, Année du phénomène	
-		
☒ Nature	Laisse ou inondation	
-		
☒ Nomrivière	Toponyme du cours d'eau inondé	

-		
■	Titre	Cours d'au + année
-		
■	PHOTO_ZI_ETU Prises de vue obliques aériennes de zones inondées	point
■	PHO_CARTE	Carte intégrant la photo (interne)
-		
■	PHO_COD_INSEE	Code insee commune affichée sur le cliché
-		
■	PHO_COMMUNE_PHOTO	Commune affichée sur le cliché
-		
■	PHO_COMMUNE_SIG	Commune calculée dans le SIG
-		
■	PHO_DATE_PRISE_VUE	Date de prise de vue
-		
■	PHO_FICHIER	Lien avec la source de la photo
-		
■	PHO_NUM_CLICHE	N° du cliché
-		
■	PHO_SIZE	Taille du fichier
-		
■	PHO_VALLEE	Vallée inondée
-		
■	PHO_X	X Lamber II point de prise de vue
-		
■	PHO_Y	Y Lambert II point de prise de vue
-		
■	PHOTOS	Consulter la photothèque internet de la DIREN
-		
■		
-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom :	Direction Régionale de l'Environnement Nord Pas-de-Calais
	Nom abrégé :	DIREN NPDC
	Adresse :	107 bd de la liberté, 59041 Lille Cedex
		Tél : +33 3 59 57 83 83
		Fax : + 33 3 59 57 83 00
		mail : webmestre@npdc.ecologie.gouv.fr
Contact :	Réf. Internet :	http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
	Rôle :	Producteur
	■ Nom :	DIREN NPDC

Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel :diren@npdc.ecologie.gouv.fr

Rôle du contact : Producteur

Restrictions d'utilisation :

Les producteurs avertissent les utilisateurs de tenir compte des inondations intervenues postérieurement à la publication de cette étude, notamment lorsque ces inondations relèvent d'un phénomène inconnu lors de l'étude.

Les utilisateurs des données doivent veiller à ne pas dénaturer les données et en particulier à respecter leur échelle de constitution (1/25 000). A ce titre, les producteurs mettent en garde les utilisateurs contre toute interprétation des données à une échelle plus grande que celle qui est attachée à la production des données, par exemple à une échelle cadastrale.

Propriété intellectuelle :

Pour toute reproduction mentionner la source DIREN NPDC, Pour toute reproduction des photos , mentionner les sources figurant sur les photos.

Unité de diffusion :

Région Nord Pas-de-Calais

Tarif :

gratuit

Formats :

Mapinfo (TAB)

MIF/MID

Modalités de commande :

Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN.

Pour les photos veuillez consulter la la photothèque du site internet

Chemin d'accès :

Accès en ligne :

www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

Autres services offerts :

Supports :

Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	CONTRATS DE RIVIERE Un contrat de rivière repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers en faveur de la réhabilitation et de la valorisation de leur patrimoine aquatique. Des objectifs collectifs sont définis. Ils sont ensuite traduits dans un programme d'aménagement et de gestion privilégiant les méthodes douces et tirant parti des potentialités écologiques du cours d'eau. Le calendrier du programme se déroule le plus souvent sur cinq ans. L'agence de l'eau, le département, la région et l'État contribuent fortement à son financement.		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	Suivre l'état d'avancement des Contrats de Rivière et baies au niveau du bassin hydrographique Artois-Picardie.		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/ 200000 maximum : 1/ 50000		
Utilisation potentielle :	Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la loi paysage du 8 janvier 1993 et le plan risques de 1994, le contrat de rivière a évolué. Il s'est ouvert à l'approche globale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il ambitionne de redonner vie à la rivière à la fois par l'amélioration de la qualité de l'eau, la restauration et l'entretien des berges du lit, la prévention des crues et la mise en valeur de l'espace rivière. Il fait l'objet d'un mode de concertation élargi et réunit l'ensemble des acteurs de l'eau. Il est enfin appelé à devenir la traduction opérationnelle privilégiée du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).		
Référence de documents :	Institué par la circulaire du ministre de l'Environnement du 5 février 1981, et étendu aux baies par la circulaire du 13 mai 1991,		

II - Qualité de lot

Généalogie :	Suivi annuel de l'état d'avancement des Contrats de Rivière.
Date de validité :	01/01/2006
Éléments de qualité :	-
Fréquence de mise à jour :	annuelle
Référentiel :	Bd carthage

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 15:36:14	Date de dernière mise à jour :	07/12/2006 10:07:26
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :	
☒ Direct	
Identificateur du système de positionnement direct :	TP:LAMBE
Nom du système de positionnement direct :	Lambert II étendu
☐ Indirect	
Nom du système de positionnement indirect :	
Nom de la classe de localisation :	
Date de référence :	
Administrateur du système de référence :	

V - Emprise

Etat de l'emprise :	Réelle	Date de validite de l'emprise :	31/12/2002
----------------------------	--------	--	------------

Surface de délimitation :

Surface couverte : Bassin hydrographique Artois Picardie

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : COMMENT PROCÉDER ?

-Diagnostic

A l'initiative des élus et des usagers locaux, toutes les données utiles à la compréhension de la problématique du cours d'eau sont réunies et étudiées collectivement. Les lacunes sont identifiées. Parmi les élus se dégage un porteur de projet.

-Dossier préalable

Un état des lieux, une première définition des objectifs et pistes d'actions envisagées ainsi qu'un programme d'études complémentaires sont élaborés. Le dossier est transmis par le préfet au ministère de l'environnement avec les avis des services de l'état, de l'agence de l'eau et du conseil supérieur de la pêche.

-Agrément

Le projet est examiné par le comité national d'agrément. Celui-ci se compose d'élus, d'usagers, de représentants de tous les ministères concernés par la gestion de l'eau et d'associations de protection de la nature.

-Comité de rivière

Après avis favorable, un comité de rivière représentant l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle locale est constitué. Sa composition est arrêtée par le préfet. Il est présidé par un élu. Le comité de rivière pilote les études et élabore le dossier définitif.

-Dossier définitif

Celui-ci est centré sur des objectifs et des programmes d'action : lutte contre les pollutions, maîtrise des inondations, restauration et renaturation des berges et du lit, mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages, entretien et gestion pérennes de la rivière. Ce projet de contrat est transmis avec les mêmes avis pour le dossier préalable au comité national d'agrément.

-Réalisation

Après avis favorable et négociations complémentaires éventuelles, le contrat est signé. Les travaux commencent. Le comité de rivière en contrôle l'exécution en établissant un suivi et une programmation annuels. Au-delà du contrat et après un bilan final, la gestion de la rivière se poursuit de manière pérenne.

Dans le cas d'un SAGE approuvé, la procédure est simplifiée. Elle se limite à la présentation d'un dossier définitif comprenant la synthèse du SAGE, le programme d'action qui en découle et son plan de financement.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ ContratsdeRivier Délimitation et état d'avancement des Contrats de Rivières

■	CODE_ETAT	Code etat du CR
	-	
■	DATE_MAJ	Date mise à jour du Zonage dans le SIG
	-	
■	ETAT_CR	Etat du Contrat de Rivière
	- 1	achevé
	- 2	en réalisation
	- 3	en élaboration
■	ID	Identifiant
	-	
■	NOM_CR	Nom du Contrat de Rivière
	-	

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59 041 Lille Cedex Réf. Internet : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr Rôle : Diffuseur
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.ecologie.gouv.fr Rôle du contact : Diffuseur
Restrictions d'utilisation :	-
Propriété intellectuelle :	DIREN NPDC, Ministère de l'Environnement
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr Pour les données de mesures contacter le SEMA.
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\EAUP\Planification\ContratdeRiviere2002
Accès en ligne :	
Autres services offerts :	
Supports :	CD ROM ISO -> PC Papier

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)		
	Document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le projet de périmètre, accompagné d'un rapport justifiant de la cohérence hydrographique et socio-économique du périmètre proposé, est transmis pour avis par le ou les préfets aux conseils régionaux et aux conseils généraux des départements intéressés ainsi qu'à toutes les communes concernées.		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	Diffuser le périmètre des SAGE et faire un suivi de l'état d'avancement.		
Echelles d'application prévues :	minimum :	1/	200000
	maximum :	1/	25000
Utilisation potentielle :	Textes de référence :		
	Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 : Article 5 Décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux Circulaire du 15 octobre 1992 relative à l'application du décret précité Circulaire du 9 novembre 1992 relative à la mise en place des SAGE Circulaire du 4 mai 1995 relative à l'articulation entre les SDAGE, les SAGE et les schémas départementaux de carrières.		
Référence de documents :			

II - Qualité de lot

Généalogie :	Le périmètre des SAGE est celui défini par les arrêtés préfectoraux : il est constitué en règle générale de limites physiques (bassins versants, nappes, autres limites physiques) modifiées ou complétées ponctuellement par des limites administratives. Dans ce cas le périmètre du SAGE n'est pas réductible à la liste des communes concernées par le SAGE, et c'est bien le périmètre réel, à base physique, qui devra être fourni. Le périmètre fourni est délimité par la couche COMMUNE de la Bd Carthage v3.		
Date de validité :	01/01/2006		
Eléments de qualité :	Nb: Le SAGE de la BRESLE est à cheval sur le bassin Seine Normandie. D'après le site des sage, le SAGE de la Haute Somme est en émergence.		
Fréquence de mise à jour :	annuel		
Référentiel :	Bd carthage		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 15:36:14	Date de dernière mise à jour :	28/03/2006 15:01:35
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validite de l'emprise : 31/12/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Bassin hydrographique Artois Picardie

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le projet de périmètre, accompagné d'un rapport justifiant de la cohérence hydrographique et socio-économique du périmètre proposé, est transmis pour avis par le ou les préfets aux conseils régionaux et aux conseils généraux des départements intéressés ainsi qu'à toutes les communes concernées.

Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatible avec le SDAGE.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Limit_SAGE Délimitation des SAGE

■ CODE_ETAT Code Etat du SAGE Entier

■	CODE_SANDRE_SAGE	Code SANDRE du SAGE (un par arrêté) = SAGE_AP_01	Caractère
■	DATE_ARRETE_CLE_DERNIER	Date de dernier Arrêté de la Commission Locale Eau (CLE)	Date
■	DATE_ARRETE_CLE_PREMIER	Date de premier Arrêté de la Commission Locale Eau (CLE)	Date
■	DATE_MAJ	Date mise à jour du Zonage dans le SIG	Date
■	ETAT	Etat du Sage	Caractère
	- SAGE99	Emergence	
	- SAGECC	Elaboration (périmètre délimité et CLE constituée)	
	- SAGEEL	Avis du comité de bassin sur le périmètre	
	- SAGEMO	Mis en oeuvre	
■	NOM	Nom du Sage	Caractère
■	POPULATION	Somme population communale Bd Carthage	Entier
■	SUPERFICIE	Superficie calculée	Entier

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

- Nom : Direction Régionale de l'Environnement
Nom abrégé : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59 041 Lille Cedex
Réf. Internet : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Rôle : Gestionnaire
- Nom : Réseau des Données Nationales sur l' Eau
Nom abrégé : RNDE
Adresse : Oieau
Réf. Internet : www.rnde.fr
Rôle : Diffuseur
- Nom : Agence de l'Eau Artois Picardie
Nom abrégé : AEAP
Adresse : Centre Tertiaire de l'Arsenal - 200, rue Marceline
BP 818 - 59508 Douai cedex
Réf. Internet : <http://www.eau-artois-picardie.fr>
Rôle : Gestionnaire

Contact :

- Nom : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.ecologie.gouv.fr
Rôle du contact : Gestionnaire

Restrictions d'utilisation :	-
Propriété intellectuelle :	DIREN NPDC, Ministère de l'Environnement, RNDE - Bases de données
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) E00 Excel Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr Pour les données de mesures contacter le SEMA.
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\EAU\planification
Accès en ligne :	www.rnde.tm.fr
Autres services offerts :	L'alimentation de l'Atlas national des zonages du guichet RNDE prévoit la livraison de fichiers d'envoi au format SANDRE. Pour plus d'information sur le SAGE, contactez la CLE.
Supports :	CD ROM ISO -> PC Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Les ZONES SENSIBLES sont composées : Bassins versants , lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions.		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	Obligations réglementaires imposées dans ces zones : -mise en place d'un système de collecte et de station(s) d'épuration de traitement (avec traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore ou bien un traitement de la pollution microbiologique) -date limites de réalisation : 31 décembre 1998 ou 31 décembre 2005 selon la taille des agglomérations concernées		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/ 200000 maximum : 1/ 25000		
Utilisation potentielle :	Textes de référence : Directive européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines Décret no 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes Arrêté du 23 novembre 1994 modifié portant délimitation des zones sensibles pris en application du décret no 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées Arrêté du 31 août 1999 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1994 Arrêté du 8 janvier 2001 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1994 Arrêté du 12 janvier 2006		

Référence de documents :**II - Qualité de lot**

Généalogie :	A partir de l'arrêté(s) , définissant la ou les zone(s), une délimitation communale est effectuée à partir de bd carthage. La commune est intégrée intégralement à la zone sensible. 3 zones sensibles dans le bassin 1) 0115:autres fleuves côtiers entre la Bresle au sud et l'AA au nord 2) 0116:La Lys en amont d' Armentieres 3) 0114:La Somme en amont de Bray-sur-Somme et en aval d'Amiens (à l'exclusion de la Selle) + 0113 : Eaux de la Mer dans la limite des eaux territoriales du bassin Artois Picardie Les sources ont été corrigées en février 2004 afin respecter la délimitation bassin versant , en lieu et place de la la délimitation communale, afin de coller au mieux aux arrêtés. Les sources ont été corrigées en janvier 2006 , conformément à l'arrêté du 12/01/2006		
Date de validité :	12/01/2006		
Eléments de qualité :	3 zones sensibles dans l'arrêté + 0113 : Eaux de la Mer dans la limite des eaux territoriales du bassin Artois Picardie nb :Les eaux de la mer du bassin Artois-Picardie (n'est pas indiquée indiquer dans la source SIG)		
Fréquence de mise à jour :	tout les 4 ans		
Référentiel :	Bd carthage		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 15:36:14	Date de dernière mise à jour :	28/03/2006 15:03:27
--------------------	------------------------	--------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validité de l'emprise : 23/11/1994

Surface de délimitation :

Surface couverte : Bassin hydrographique Artois Picardie

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Les ZONES SENSIBLES sont composées :
Bassins versants , lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions.
Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive « eaux brutes », « baignade » ou « conchyliculture »).

Groupe de la zone sensible selon la typologie suivante (tirée de la Directive 91/271 du 21 mai 1991, dite ERU)

Code Définition

A) Lacs naturels d'eau douce, autres masses d'eau douce, dont il est établi qu'ils sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brèves échéances si des mesures de protection ne sont pas prises
B) Eaux douces de surfaces destinées au captage d'eau potable et qui pourraient contenir une concentration de nitrates supérieure à celle prévue par les dispositions pertinentes des directives européennes,
C) Zones pour lesquelles un traitement complémentaire est nécessaire pour satisfaire aux directives du Conseil, notamment pour les eaux de baignade et/ou conchylicoles.

Thésaurus :**Liste des Objets :**

■ ZoneSens		Délimitation des Zones Sensibles Délimitation des SAGE
▣	CLASSEMENT	Classement de la ZS
	- A	Eutrophisation
	- B	Eau potable
	- C	Baignade & Conchyliculture
▣	CODE_CLASSEMENT	Code du classement de la ZS
	-	
▣	CODE_SANDRE_ZS	Code SANDRE de la ZS (ex: 0113)
	-	
▣	DATE_ARRETE	Date du premier arrêté
	- 1	23/11/1994
▣	DATE_DERNIER_ARRETE	Date du dernier arrêté
	-	
▣	NOM_ZONE	Nom officiel de la Zone sensible
	-	
▣	NOM_ZONE_SANDRE	Nom de la Zone dans le SANDRE
	-	

VII - Métadonnées administratives**Organismes :**

- Nom : Direction Régionale de l'Environnement
Nom abrégé : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59 041 Lille Cedex
Réf. Internet : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Rôle : Gestionnaire
- Nom : Réseau des Données Nationales sur l' Eau
Nom abrégé : RNDE
Adresse : Oieau
Réf. Internet : www.rnde.fr
Rôle : Diffuseur
- Nom : Agence de l'Eau Artois Picardie
Nom abrégé : AEAP
Adresse : Centre Tertiaire de l'Arsenal - 200, rue Marceline
BP 818 - 59508 Douai cedex
Réf. Internet : <http://www.eau-artois-picardie.fr>
Rôle : Gestionnaire

Contact :

- Nom : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax :
03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.ecologie.gouv.fr
Rôle du contact : Gestionnaire

Restrictions d'utilisation :

-

Propriété intellectuelle :

DIREN NPDC, Ministère de l'Environnement, RNDE - Bases de données

Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) E00 Excel Mapinfo (TAB) MIF/MID
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr Pour les données de mesures contacter le SEMA.
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\EAU\Planification
Accès en ligne :	www.rnde.tm.fr
Autres services offerts :	L'alimentation de l'Atlas des zonages du guichet RNDE prévoit la livraison de fichiers d'envoi au format SANDRE.
Supports :	CD ROM ISO -> PC Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot

Résumé :	Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.		
Producteur des données :	DIREN NPDC		
Type de schéma spatial :	schéma utilisateur	Langue :	Français
Schéma spatial utilisateur :	Sans objet	Jeu de caractères :	ISO 8859-10
Objectif de la production :	Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Il comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone . Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local. En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national est d'application volontaire.		
Echelles d'application prévues :	minimum : 1/ 250000 maximum : 1/ 25000		
Utilisation potentielle :	Textes de référence : Directive européenne du 12 décembre 1991 dite « directive nitrates ». Décret no 93-1038 du 27 août 1993 relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Décret no 96-163 du 4 mars 1996 relatif aux programmes d'action à mettre en oeuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Décret 2001-34 du 10 Janvier 2001 relatif aux programmes d'action à mettre en oeuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.		

Référence de documents :

II - Qualité de lot

Généalogie :	A partir de l'arrêté(s) , définissant la ou les zone(s), une délimitation communale est effectuée à partir de bd carthage 2.4. La commune est intégrée intégralement à la zone vulnérables.		
Date de validité :	18/03/2003		
Eléments de qualité :	Suite à l'arrêté du préfet coordonateur de bassin du 20/12/2002, une mise à jour a été effectuée en mars 2003. Nb : pour des raisons de volumétrie, le format de diffusion adoptée pour les échanges SIG est le format Texte tabulé.		
Fréquence de mise à jour :	en continu		
Référentiel :	Bd carthage		

III - Référence des métadonnées

Date de création :	28/05/2002 15:36:14	Date de dernière mise à jour :	18/03/2003 09:21:21
---------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct :	TP:LAMBE
Nom du système de positionnement direct :	Lambert II étendu

☐ Indirect**Nom du système de positionnement indirect :****Nom de la classe de localisation :****Date de référence :****Administrateur du système de référence :**

V - Emprise

Etat de l'emprise : Réelle Date de validite de l'emprise : 15/10/2002

Surface de délimitation :

Surface couverte : Bassin hydrographique Artois Picardie

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables, les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l,
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Il comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone . Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local. En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national est d'application volontaire.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ Arrete	Arrete du prefet coordonateur de Bassin AP en date du 20/12/2002	Pixel
■	-	
■ ZonesVulnerable	Zones vulnérables en cours d'application (arrêté du 20/12/2002)	Polygone
■	CODE_INSEE	Code INSEE Commune
	-	

■	CODE_SANDRE_ZV	Code SANDRE de la ZV (un par arrêté) = ZV_AP_01
	-	
■	DATE_ARRETE	Date du premier arrêté
	-	
■	DATE_DERNIER_ARRETE	Date du dernier arrêté
	-	
■	NOM_COMMUNE	Nom de la Commune
	-	

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : Direction Régionale de l'Environnement Nom abrégé : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59 041 Lille Cedex Réf. Internet : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr Rôle : Gestionnaire ■ Nom : Réseau des Données Nationales sur l' Eau Nom abrégé : RNDE Adresse : Oieau Réf. Internet : www.rnde.fr Rôle : Diffuseur ■ Nom : Agence de l'Eau Artois Picardie Nom abrégé : AEAP Adresse : Centre Tertiaire de l'Arsenal - 200, rue Marceline BP 818 - 59508 Douai cedex Réf. Internet : http://www.eau-artois-picardie.fr Rôle : Gestionnaire
Contact :	■ Nom : DIREN NPDC Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.ecologie.gouv.fr Rôle du contact : Gestionnaire
Restrictions d'utilisation :	-
Propriété intellectuelle :	DIREN NPDC, Ministère de l'Environnement, RNDE - Bases de données
Unité de diffusion :	Commune
Tarif :	Gratuit
Formats :	Acrobat (PDF) Excel
Modalités de commande :	Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par : Courrier : DIREN Demande PAC 107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex Téléphone : 03 59 57 83 83 Fax : 03 59 57 83 00 Mail : webmestre@npdc.environnement.gouv.fr Pour les données de mesures contacter le SEMA.
Chemin d'accès :	\\sig\DIREN\EAU\Planification\
Accès en ligne :	www.rnde.tm.fr
Autres services offerts :	L'alimentation de l'Atlas des zonages du guichet RNDE prévoit la livraison de

fichiers d'envoi au format SANDRE.

Supports :

CD ROM ISO -> PC

Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :

I - Généralités sur le lot**Résumé :**

La DIREN Nord Pas de Calais, l'ADEME, la Région Nord-Pas-de-Calais et le BRGM, dans le cadre de la convention d'objectif Etat-Région-BRGM et du FRAMEE se sont associés pour définir et cartographier, de façon homogène, la notion de vulnérabilité intrinsèque des eaux souterraines de la Région.

Les eaux souterraines du Nord-Pas-de-Calais, plus spécifiquement celles de la craie, sont une ressource majeure pour l'eau potable. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sa déclinaison en schémas locaux d'aménagement et de gestion (SAGE) soulignent l'importance et, le cas échéant, le caractère irremplaçable de cette ressource.

Cependant les eaux souterraines du Nord – Pas-de-Calais sont soumises à des pressions polluantes, tant industrielles qu'agricoles ou encore urbaines. Un certain nombre de constats de pollution ponctuelle ou diffuse ont été faits. La connaissance territoriale de l'enjeu plus ou moins fort que constituent les nappes souterraines est un élément important en termes d'aménagement du territoire et de gestion des eaux.

Référence étude BRGM

Cartographie de la VULNERABILITE intrinsèque des eaux souterraines en région Nord-Pas-de-Calais (BRGM/RP-54238-FR, Décembre 2005, Étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM 2004 , PSP04NPC35, Vincent Mardhel, Stéphanie Pinson, Annabel Gravier)

Producteur des données :

DIREN NPDC

Type de schéma spatial :

schéma utilisateur

Langue : Français**Schéma spatial utilisateur :**

Sans objet

Jeu de caractères : ISO 8859-10**Objectif de la production :****Echelles d'application
prévues :****minimum :** 1/ 500000**maximum :** 1/ 25000**Utilisation potentielle :**

L'application de plusieurs directives européennes nécessite d'apprécier la vulnérabilité des nappes, en lui donnant, en l'occurrence, des significations différentes.

-La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe, aux pays membres, l'objectif d'atteindre « le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau » en 2015. La notion de vulnérabilité intrinsèque des nappes est l'un des outils de cette démarche.

- La Directive « Nitrates », a, quant à elle, permis de définir des zones « vulnérables » dans lesquelles des actions ont déjà été mises en oeuvre pour diminuer les intrants d'azote et de phosphore. Là également, il est utile de connaître le degré de vulnérabilité intrinsèque des nappes concernées.

Par ailleurs, au niveau national, un plan « phytosanitaires » est en cours de mise en place, à la demande du Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, nécessitant de faire l'état des lieux de ce type de pollution et de définir la vulnérabilité des eaux superficielles et souterraines vis-à-vis de ces polluants.

Référence de documents :**II - Qualité de lot****Généalogie :**

-

Date de validité :

06/09/2006

Eléments de qualité :

Les couches de synthèse de ce lot (scénario 50/50) sont un des résultats d'une étude menée sur la combinaison de deux critères de l'analyse de la vulnérabilité intrinsèque des eaux souterraines

- 1) L'indice de développement et persistance des réseaux (IDPR)
- 2) L'épaisseur de la zone non saturée (ZNS).

Il s'agit d'une étude novatrice car elle exploite à l'échelle d'une région, l'indice IDPR. Celui ci a vocation à simplifier, à de telles échelles, l'analyse de la vulnérabilité des eaux souterraines¹. Calculé de manière uniforme pour l'ensemble du territoire d'étude, il est indépendant de la densité des informations ponctuelles habituellement nécessaires à ce type d'analyse.

Elle porte sur la totalité du territoire décrit par les limites de la région Nord-Pas-de-Calais et les masses d'eau souterraines qu'il contient en partie ou totalité. La vulnérabilité est attribuée aux premiers aquifères rencontrés, celle des nappes plus profondes (>100m) ou bien captives n'est pas abordée.

La pertinence des résultats, approuvée après avoir été soumise aux experts régionaux mobilisés par le comité de pilotage de ce projet, a permis de valider une combinaison des critères exploités parmi les différents scénarii de l'analyse proposée.

Pour valider cette méthode de la vulnérabilité simplifiée, il a été mené en parallèle une étude de vulnérabilité avec la méthode classique de DRASTIC sur deux zones tests. Il en résulte que la méthodologie IDPR/ZNS, donne des résultats beaucoup moins globalisant que DRASTIC, tout en améliorant la précision

Fréquence de mise à jour :

Référentiel :

III - Référence des métadonnées

Date de création :	06/09/2006 08:18:40	Date de dernière mise à jour :	06/09/2006 09:14:09
--------------------	------------------------	--------------------------------	------------------------

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

☒ Direct

Identificateur du système de positionnement direct : TP:LAMBE

Nom du système de positionnement direct : Lambert II étendu

☐ Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise :	Réelle	Date de validite de l'emprise :	23/11/1994
---------------------	--------	---------------------------------	------------

Surface de délimitation :

Surface couverte : Région administrative Nord Pas-de-Calais

Pas de fichier Emprise

Fichier associé :

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Le lot est constitué de 3 couches résultat de synthèse :

- la vulnérabilité par commune (exprimé en % et 5 classes)
- la vulnérabilité par unité fonctionnelle (exprimé en % et 5 classes).
- la délimitation des masses d'eau

Les unités fonctionnelles représentent approximativement 46880 polygones sur le territoire d'étude pour une surface moyenne de 26,6 ha. A des fins de densification, les unités fonctionnelles sont subdivisées par sections altimétriques au pas de 2.5 mètres. Chaque surface élémentaire est décrite par les points d'eau statiques qu'elle contient. Au sein de chacune de ces surfaces d'altitude homogène, la profondeur moyenne est calculée lorsque sont contenus au moins 5 points de niveau statique.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ MS	Masse d'eau
■	-
■ Vulnerabilite_co	Vulnerabilité calculée à la commune
■	-
■ Vulnerabilite_uf	Vulnerabilité calculée à l'unité fonctionnelle
■	-

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

- Nom : BRGM
Nom abrégé :
Adresse :
Réf. Internet :
Rôle : Producteur
- Nom : Direction Régionale de l'Environnement
Nom abrégé : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59 041 Lille Cedex
Réf. Internet : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
Rôle : Utilisateur
- Nom : CR
Nom abrégé :
Adresse :
Réf. Internet :
Rôle : Utilisateur
- Nom : ADEME
Nom abrégé :
Adresse :
Réf. Internet :
Rôle : Utilisateur

Contact :

- Nom : DIREN NPDC
Adresse : 107 bd de la liberté 59041 Lille cedex - tél 03 59 57 83 83 , fax : 03 59 57 83 00 , mel : diren@npdc.ecologie.gouv.fr
Rôle du contact : Diffuseur

Restrictions d'utilisation :

-

Propriété intellectuelle :

BRGM, MEDD

Unité de diffusion :

Commune, Unité fonctionnelles

Tarif :

Gratuit

Formats :

Mapinfo (*.MIF,MID)

Mapinfo (TAB)

MIF/MID

Modalités de commande :

Pour de plus amples renseignements, une demande de porter à connaissance complexe veuillez contacter la DIREN par :

Courrier : DIREN

Demande PAC

107 bd de la Liberté, 59 041 Lille Cédex

Téléphone : 03 59 57 83 83

Fax : 03 59 57 83 00

Mail : webmestre@npdc.ecologie.gouv.fr

Chemin d'accès :

Rubrique publication pour le rapport, la cartothèque pour les informations de synthèse, la rubrique données pour le téléchargement des sources et la consultation de la carte interactive.

Accès en ligne :

<http://www.nord-pas-calais.ecologie.gouv.fr>

Autres services offerts :

Supports :

Internet

VIII - Aperçu du lot

Pas de fichier Aperçu

Fichier associé :